

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Souscription pour les Inondés.

AVIS.

Nos bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir pour recevoir les souscriptions en faveur des inondés.

Lyon, 4 décembre 1840.

M. BUGEAUD.

Il y a des hommes qui font tous leurs efforts pour échapper au ridicule, des parvenus, gens d'esprit, qui prennent promptement le ton et les manières de la société dans laquelle les événements les ont jetés. Il en est d'autres, au contraire, qui courent après le ridicule, qui ont besoin de lui pour vivre; le ridicule essaie de fuir, ils s'y cramponnent; il leur échappe, ils lui donnent une assignation. Que voulez-vous? c'est une association indissoluble; ils n'ont pas d'autre moyen d'obtenir quelque célébrité, et ils emploient celui-là. Il ne faut pas croire qu'ils traînent le ridicule, c'est le ridicule qui les porte. Sans lui ils mourraient de consomption. M. Bugeaud est un de ces honnêtes citoyens. Dans le grand naufrage de la dignité, de la puissance, de la prépondérance française, M. Bugeaud a trouvé la planche du ridicule, il se sauve sur elle. C'est lui qui est chargé de faire rire ceux qu'attriste le spectacle; c'est le niais du mélodrame.

On se demande en lisant les discours d'un orateur d'abord la pensée qui les a dictés, et ensuite les motifs qui ont pu entraîner cet homme à débiter ses déplorables élucubrations devant une assemblée de législateurs, devant toute la France, pour ainsi dire, puisque la France lit toutes ces sottises que la presse est forcée de recueillir; or, qu'on nous dise, si c'est possible, quelle pensée dicte à M. Bugeaud ses incroyables discours. Que veut-il? d'où sort-il? où prétend-il nous mener? Est-il Russe? est-il Anglais? Quand tous les cœurs généreux déplorent notre abaissement, voilà un homme, un général, qui déclare non-seulement que nous ne sommes pas insultés, mais encore que l'on n'a pas eu l'intention de tromper la France; et cela quand les ministres trompés viennent avouer eux-mêmes leur défaite diplomatique! Le souvenir des grandes actions de nos pères jette un peu de baume sur les plaies de la patrie; le souvenir des victoires remportées par eux est encore vivant dans toute l'Europe, et seul peut-être a empêché la coalition de se former et de nous attaquer plus tôt; enfin le passé seul nous console du présent, dont il est la sauve-garde, et c'est un général qui vient à la tribune démentir l'histoire et rabaisser les grandes actions qu'il ne comprend pas, les sublimes mouvements qui donnent la victoire malgré les calculs de la stratégie! Nous aurons donc eu le spectacle de tous les abandons. Il ne reste plus à M. Bugeaud que de venir proclamer à la tribune la supériorité des Russes ou des Anglais, et il n'y manquera pas s'il en trouve l'occasion.

Ce n'est point assez que le présent se courbe et se fasse petit, il faut encore que les hommes du jour, ceux qui prétendent mener la France, rapetissent le passé pour le mettre à leur taille. Il n'y a pas un caporal dans toute l'armée qui pût se permettre de dire dans une chambrée ce que M. Bugeaud a dit à la tribune, sans s'exposer à recevoir la punition qu'on inflige quelquefois aux mauvais soldats; mais la tribune nationale a d'autres privilèges que la caserne. Il faut l'avouer, cela serait bien odieux, si c'était moins ridicule.

Paris, le 2 décembre.

Le discours de M. Berryer, discours depuis quelques jours si impatiemment attendu par le parti national, a répondu aux espérances qu'on en avait conçues. M. Corally, qui avait devancé le grand orateur à la tribune, n'a réussi qu'avec assez de peine à maîtriser l'attention de la chambre; l'agitation était si vive, dès l'ouverture de la séance, sur tous les bancs de la gauche et dans toutes les tribunes, que tout député moins connu que M. Corally n'aurait certainement pas pu parvenir à se faire écouter.

On savait que cet honorable député devait tenir un langage digne et ferme; on savait qu'il devait plaider en faveur de la France contre la politique de l'étranger, et c'est à cause des nobles sentiments qui l'animent que la chambre a dominé pour quelques instants son impatience.

Mais quand M. Berryer est monté à la tribune, le plus profond silence s'est établi, chacun des membres de l'assemblée s'est recueilli. La confiance se faisait remarquer sur tous les bancs de l'opposition; la crainte se peignait sur les visages de tous les députés ministériels.

Il serait bien difficile d'analyser la brillante et patriotique improvisation de M. Berryer; c'est un de ces discours qui laissent dans l'âme une profonde et durable impression, mais que l'on n'ose pas retracer de peur d'en affaiblir et d'en gâter l'effet. M. Berryer, disons-le à sa louange, M. Berryer ne s'est point posé en homme de parti; il a rejeté bien loin de lui les affections du député légitimiste pour n'embrasser que la sainte indignation du citoyen qui voit jusqu'à quel degré d'abaissement une poignée d'hommes, asservis à la politique de l'étranger et armés de la trahison, ont poussé la

France. « Le traité du 15 juillet, dit-on, n'est point pour nous une insulte! s'est écrié M. Berryer les larmes aux yeux; et que signifie donc cette exclusion de la France? Dans quel but les puissances se sont-elles coalisées? Les étrangers ont voulu ruiner l'influence française partout où elle existerait sur la terre; eh bien! ils ont réussi: ils nous ont isolés dans le monde. L'Angleterre s'est emparée de la Méditerranée, et elle nous conduira bientôt à notre complète dégradation, si le pays tolère un ministère qui n'est arrivé au pouvoir que pour exécuter les volontés de lord Palmerston. Ah! qu'elles ne soient jamais répétées, ces humiliantes paroles qu'on a fait venir ici et de Constantinople et de Londres, ces mots de lord Ponsomby et de lord Palmerston: « Il viendra une » résolution anglaise, et la France accèdera après beaucoup » de murmures et de déplaisir; la France cédera, et l'affaire » d'Orient aura été réglée comme l'Angleterre l'aura voulu. » Eh quoi! il y a un pays au monde où les ambassadeurs entendent de telles paroles, où ils les écrivent, et où ils restent à leur poste, et où ils deviennent ministres pour assister au jour où les choses s'accompliront ainsi qu'elles ont été dites! Non, non, ce n'est pas de la France qu'on a dit cela. Non, quoi que vous ayez fait, on n'a pas dit cela de la France; et ceux qui, aux jours de nos plus grands désastres, ceux qui, à Waterloo même, ont vu comment tombaient nos guerriers, ils n'ont pas dit cela de la France; ce n'est pas d'elle qu'on a parlé. »

L'enthousiasme qu'ont excité ces paroles de l'orateur est impossible à rendre; des bancs de la gauche et de toutes les tribunes partaient des bravos et des applaudissements qui couvraient la voix de M. Berryer; au centre la stupéfaction était à son comble, et sur le front de quelques ministres on remarquait de la pâleur et de la confusion. Mais c'est surtout à ce passage que l'effet a été immense: « Je l'entends, ce canon de Saint-Jean-d'Acre! j'entends le canon anglais qui brise les murs de cette ville devant laquelle Napoléon s'est arrêté. Et vous allez bientôt entendre un autre canon qui va vous annoncer l'arrivée des restes du prisonnier des Anglais. Aux funérailles de sa tombe est-ce que vous ensevelirez sans gémir, sans protester, l'influence, l'ascendant qu'il vous avait conquis et que vous gardez encore? »

M. Berryer repousse l'adresse depuis la première lettre jusqu'à la dernière; il a demandé qu'une commission nouvelle fût nommée pour rédiger une adresse dans laquelle, au lieu de faiblir en présence des menaces de l'étranger, on déclarerait que la France est prête à courir tous les dangers d'une guerre européenne plutôt que de voir plus long-temps subsister une insulte qu'elle ne souffrira jamais.

Comme le dit ce matin le *National*, toute réflexion est impuissante après un tel discours. L'effet qu'il a produit est au-dessus de toute description, et il faut avoir en soi une confiance bien imperturbable pour essayer d'y répondre. M. de Lamartine l'a tenté. M. de Lamartine, ô mon Dieu, oui! Ce qu'il a dit, qui le sait? M. de Lamartine ne peut pas parler comme tout le monde; la terre n'est pas digne de le porter, il faut qu'il prenne son vol et qu'il aille planer dans des nuages sombres. Quelle pitié que ses raisonnements! quelle misère que son intelligence politique! A-t-il jamais su ce que c'est que la logique? a-t-il jamais rien compris aux affaires d'un pays, ce député qui se figure qu'il suffit d'être un excellent poète pour avoir le droit de parler de tout, même de ce qui lui est complètement étranger? M. de Lamartine est un homme politique de la force de M. Bugeaud; après le discours du soldat laboureur, on ne pouvait rien attendre de plus vide, de plus plat que le discours de M. de Lamartine.

On lui a ri au nez, et on lui a pardonné les théories anti-nationales qu'il a prêchées, les éloges qu'il a faits des Anglais et des cosaques, et les injures qu'il n'a pas eu honte de débiter contre son pays. Tout cela dans sa bouche n'a point de portée, et si ces hérésies, si ces blasphèmes, sont capables de nuire à quelqu'un, assurément ce ne saurait être qu'à leur auteur, qu'à M. de Lamartine tout seul.

Gardons, gardons long-temps l'impression des nobles accents de M. Berryer, et, quoi qu'il arrive, ne nous laissons pas aller au découragement. Il y a trop de patriotisme en France pour qu'il soit possible d'admettre une seule minute que les manœuvres combinées de l'étranger et d'une faction sans cœur, sans pudeur, sans foi ni religion, qui trahit au dedans, puissent jamais parvenir à arrêter la marche et les progrès de la révolution.

CONSIDÉRATIONS SUR LES INONDATIONS.

(2^e et dernier article.)

Les moyens de prévenir ou d'atténuer les malheurs des inondations ne sauraient être les mêmes dans les villes où les fleuves sont entourés de quais ou de digues qui arrêtent leur action, et dans les campagnes où toutes les rives sont ouvertes et dont il est impossible d'empêcher la submersion. Il a été reconnu que le maximum d'élévation du Rhône et de la Saône ne coïncidait jamais; faire déverser une partie des eaux d'un fleuve dans l'autre, quand l'un d'eux est arrivé à une élévation menaçante, serait donc un moyen puissant de prévenir les malheurs. Dans ce but, nous proposerions d'établir du Rhône à la Saône une communication souterraine qui,

partant de la porte Saint-Clair, arriverait au port Saint-Vincent, et de la Saône au Rhône une autre communication au moyen d'un canal au travers du cours du Midi. On comprend que pour la première communication nous perçons la montagne presque partout, en sorte que le canal ne menace ou ne fait tomber peut-être aucune construction; pour la seconde nous prenons un terrain libre et qui n'est chargé d'aucun édifice. Si ce projet était adopté, il faudrait calculer la quantité d'eau que roulent les fleuves afin d'établir des sections assez larges pour agir puissamment sur leurs masses. Toutefois, quelle que soit la dépense que pourrait occasionner la mise à exécution du plan que nous proposons, surtout dans la dernière partie, le but ne saurait être atteint complètement, si cette exécution n'était pas accompagnée de l'établissement d'un vaste système d'égouts qui, communiquant d'un fleuve à l'autre, aideraient les deux grandes sections à établir entre eux une sorte d'équilibre. La construction des égouts est depuis long-temps projetée, elle se lie à l'éternel projet de faire distribuer des eaux quelconques dans la ville de Lyon, et si c'est par les égouts que l'on doit commencer, il serait utile qu'ils fussent établis de manière à aider l'action des grandes communications que nous proposons d'établir.

On se récriera peut-être sur les frais énormes que demanderaient de pareils travaux, sur la longueur du temps qu'il y faudrait consacrer. Nous ne nions ni l'un ni l'autre; mais il faut savoir si l'on veut laisser à tout jamais la ville exposée aux périls que nous venons de courir, ou si l'on veut l'en préserver. Les cités, quand elles naissent, ne prévoient jamais l'importance qu'elles auront un jour, et, pussent-elles la prévoir, elles seraient impuissantes, par le manque de ressources, à exécuter les travaux que cette importance réclamera plus tard.

Quant aux rives, un bon système d'endiguement pourrait non pas empêcher les inondations, mais en neutraliser en grande partie les désastres. Il faut distinguer deux sortes d'inondations dans les terres qui bordent les fleuves: celles qui, par leur violence, établissent de rapides courants qui entraînent les semailles ou les récoltes, et celles qui déposent sur les terres un engrais qui les féconde. Il est impossible d'empêcher les inondations, car il n'y a pas de lit de rivière qui fût assez large pour donner passage à toutes les eaux s'il n'y avait point d'emmagasinage; la rapidité produite du reste par les resserrements entraînerait tout; de plus, quelques parties des rives du Rhône seraient privées des inondations fécondantes dont elles ont besoin à certains intervalles. Il s'agit donc de prendre des mesures pour ne pas trop souffrir des inondations, qui ne peuvent être empêchées sur certains points, bien qu'elles y soient fâcheuses, et qui ne doivent pas l'être sur d'autres où elles sont utiles.

Pour arriver à ce résultat, il faudrait adopter un système d'endiguement composé de deux chaussées parallèles au cours du fleuve et destinées à le contenir lors des crues dont le niveau ne présenterait aucun danger. Au-dessus de ce niveau, toutes ces chaussées devraient être submersibles de manière à permettre au fleuve de s'étendre dans les vallées qui le bordent. Ces vallées seraient traversées par des digues en terre insubmersibles perpendiculaires aux chaussées, se rattachant d'un côté à un point élevé dans la vallée, et de l'autre à la chaussée submersible. Ces digues, distancées également les unes des autres dans les plaines, formeraient, dans les entre-deux, des carrés où les eaux s'emmagasinaient sans pouvoir former de courants et par conséquent sans pouvoir rien entraîner. Les eaux redescendraient comme le fleuve. Cette double disposition d'un système général aurait l'avantage de prévenir d'un côté de trop fréquentes interruptions du fleuve dans les terres, et de l'autre de bonifier ces terres en forçant l'eau à y déposer son engrais et en l'empêchant d'y établir des courants lors de leur submersion.

Nous n'avons pas la prétention de faire un système général applicable à toutes les localités; cela est impossible. La différence de configuration des bassins ou de plusieurs parties d'un même bassin ne permet pas d'adopter partout les mêmes moyens. Nous proposons le nôtre dans les localités où il serait exécutable; ailleurs les hommes de l'art en créeront d'autres. Nous savons que, dans l'état actuel des choses, il sera difficile de modifier le régime du Rhône et de quelques-uns de ses affluents d'après ce système; mais nous n'avons pas assigné de terme à son exécution, et nous ne doutons pas de la puissance de la volonté et de l'intelligence combinées dans un même but. Au surplus, nous sommes persuadés que ce système serait appliqué avec succès aujourd'hui à la Durance, à l'Ardèche et à quelques autres affluents du Rhône pour lesquels on se propose d'établir une suite non interrompue de digues insubmersibles qui rendraient les inondations infiniment plus dangereuses de toutes manières.

Mais, en attendant que le système que nous indiquons ait été adopté, s'il doit l'être, et que les travaux, dans ce cas, aient été exécutés, il se passera nécessairement bien du temps; bien des inondations peut-être auront lieu, et c'est aux désastres qu'elles pourront causer qu'il importe de remédier sur-le-champ. Or, cela ne nous semble possible qu'au moyen d'une assurance contre les risques fluviaux.

Cette assurance sera difficile à établir, il est vrai. Il y a un immense travail à faire pour asseoir convenablement la division des propriétés suivant les chances des risques; il y a même impossibilité d'obtenir une moyenne quelconque pour chaque année, le sinistre frappant à l'improviste des vallées épargnées pendant un grand laps de temps et causant en quelques jours des ravages d'une valeur de plusieurs dizaines de millions. Les renseignements nécessaires à l'organisation d'une bonne compagnie d'assurance fluviale n'étant pas de nature à être recueillis, et nul individu ne pouvant courir au hasard des chances aussi grandes que celles présentées par cette assurance, l'Etat seul pourrait, selon nous, opérer avec succès et offrir des garanties solides aux riverains. Cette assurance contre l'inondation ne devrait être encore qu'une branche d'une grande assurance contre tous les risques, tels que l'incendie, la grêle, l'épizootie, ou un mot tous les désastres qui peuvent priver des moyens de travail ceux qu'ils frappent. En effet, la perte matérielle n'est pas le seul malheur à déplorer; la perte des instruments de travail est plus cruelle encore, parce qu'elle produit le découragement moral chez la plupart de ceux qui, ayant été atteints, se trouvent dans l'impossibilité de produire.

Notre caractère nous fait oublier facilement les malheurs; toutefois les derniers ont été tellement graves que l'on devra rechercher sérieusement les moyens d'en prévenir le retour. La discussion éclairera la question et fera ressortir ce qu'auront d'applicable les divers systèmes. C'est au gouvernement à donner promptement des ordres à ses ingénieurs, à s'éclairer de toutes les lumières. L'apathie serait coupable, et il serait cruel que le retour des maux que nous avons éprouvés dût un jour nous les rappeler.

CONCERT AU PROFIT DES INONDÉS.

Un concert a eu lieu le 30 novembre au théâtre de la Renaissance, au bénéfice des victimes de l'inondation. Quelques-unes des célébrités chantantes et concertantes s'étaient réunies pour cette bonne œuvre. La soirée a été brillante. Si l'on comptait des illustrations sur la scène, il n'y en avait pas moins dans la salle. M. de Lamartine avait improvisé quelques vers, et M. Auber en avait improvisé la musique. M^{me} Pauline Viardot-Garcia a chanté ces quatre couplets avec un talent qu'on a plus d'une fois applaudi dans le courant de la séance. MM. de Lamartine et Auber se seront accordés sans doute pour admirer au moins l'exécution de leur commun ouvrage.

L'orchestre de l'Opéra, sous l'habile direction de M. Habeneck, a joué l'ouverture d'*Oberon*, et plus tard celle des *Mystères d'Isis*, avec un ensemble qu'on rencontre rarement dans les concerts. Un charmant duo de l'*Andronico* de Mercadante a suivi, chanté avec beaucoup de légèreté par M^{me} Dorus-Gras, avec infiniment de sentiment et d'expression par M^{me} Pauline Viardot. Puis M^{me} Dorus a dit l'air du *Serment*, M^{me} Viardot le 18^e psaume de Marcello et l'air de *la Nina* de Coppola. La partie vocale a compté encore l'air des *Abencerrages*, chanté par M. Ponchard, et le duo du *Maitre de chapelle* où M. Gerdaldy a déployé beaucoup de verve et d'esprit. Quant à M. Puig, qui devait chanter un air de *Marino Faliero*, hâtons-nous de dire qu'il a brillé par son absence.

M. Kontsky a exécuté avec fermeté et précision un morceau de piano dont le motif est emprunté de *Lucia*; et dans un solo de harpe tiré de sa charmante partition de *la Révolte au sérail*, M. Labarre a donné une nouvelle preuve de son admirable talent. Le piano comme la harpe sortaient des ateliers d'Erard; ce nom suffit pour attester la perfection de ces instruments. M. de Beriot a tenu sous le charme tous les auditeurs pendant l'exécution de son *tremolo*; on a accueilli le brillant violoniste par des bravos unanimes et répétés.

Cette soirée comptera comme une des plus belles de la saison qui s'ouvre. Dans les concerts qui vont se succéder, nous demanderons aux artistes de varier un peu leurs morceaux. L'air du *Serment* est un air fort bien fait; le duo du *Maitre de chapelle* est un spirituel duo; mais qui ne les a pas chantés, et en serons-nous poursuivis comme nous l'avons été si long-temps par le grand air de *Montano et Stéphanie*? On doit des éloges à la commission des députés qui a organisé le concert avec l'aide de gens de goût comme MM. Viardot et Escudier frères. Leurs soins, indépendamment du plaisir qu'ils ont procuré aux auditeurs, ont encore atteint leur but sous le rapport essentiel; car cette soirée a produit plus de 10,000 f.

Chronique Lyonnaise.

L'exposition de la société des Amis des Arts aura lieu vers le milieu du mois de décembre.

Cette société, dont la bonne influence est incontestable et dont les efforts ne sauraient être trop encouragés, s'occupe d'organiser une loterie de tableaux au profit des victimes de l'inondation. Elle est déjà en possession, à ce que l'on nous assure, d'un nombre assez considérable d'ouvrage de mérite parmi lesquels plusieurs lui ont été donnés pour cette œuvre généreuse à laquelle nous applaudissons de toutes nos forces.

Nous ne doutons pas de l'empressement de nos concitoyens à contribuer au succès de l'entreprise de la société des Amis des Arts, et nous espérons que cette société réalisera pleinement et fructueusement le but qu'elle s'est proposé.

— Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, a été arrêté, le 30 novembre dernier, pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés, à 21 fr. 42 c.

— Nous lisons dans le *Courrier du Bas-Rhin*:

Les souscriptions en faveur des victimes des inondations du Rhône et de la Saône ne sont pas moins abondantes dans le département du Haut-Rhin que dans celui du Bas-Rhin, et l'Alsace entière s'associe par une généreuse sympathie à ces grandes infortunes. Il y a deux jours, nous disions qu'à Colmar la souscription avait déjà produit 8,000 f.; à Mulhouse, le chiffre total des derniers relevés s'élève à près de 13,000 f. A Colmar, la société philharmonique s'occupe d'organiser un concert au profit des victimes de l'inondation. A Guebwiller, M. et M^{me} Stockhausen, secondés par la société musicale de cette ville, en annoncent un également qui attirera de tout le Haut-Rhin des amateurs désireux d'entendre cette grande cantatrice alsacienne et de contribuer à la fois à un acte de bienfaisance.

Les classes laborieuses de Mulhouse ne sont pas restées insensibles à tant de maux; elles ont voulu s'associer au mouvement généreux qui se manifeste sur tous les points de la France en faveur d'un si grand nombre de familles

affligées. Parmi les souscriptions nous citerons celle des ouvriers de la filature de MM. Dolfus-Meig et Co. Une collecte spontanément ouverte dans les ateliers de cette filature a produit 97 30 c. Nous ne saurions refuser notre adhésion à un pareil acte de bienfaisance: on y trouve la preuve des plus nobles sentiments; car, parmi ceux qui y ont concouru, il s'en trouve certes plus d'un qui, pour prélever sur sa paie l'offrande offerte au malheur, a dû s'imposer des privations au moins momentanées. C'est là un bel exemple à suivre, et nous ne doutons pas qu'il soit imité par d'autres établissements manufacturiers.

— La *Gazette des Villages* (Dorfzeitung), publiée à Hildburghausen, en Saxe, adresse à ses lecteurs un appel en faveur des inondés de Lyon; elle le termine par ces paroles:

« On vous dira peut-être que ce sont des gens d'outre-Rhin qui menacent de nous ravir notre fleuve. Mais c'est égal, ils sont des hommes, ils sont nos frères. Il nous restera toujours quelques florins pour les pauvres de notre pays. Nous le demandons à nos lecteurs, une pièce de cinq francs envoyée des bords de la Saône ne leur ferait-elle pas un double plaisir, s'ils se trouvaient dans une position aussi malheureuse que les habitants de ces contrées? »

— On lit dans le *Courrier de la Côte-d'Or*:

« MM. les membres de la société de bienfaisance et de secours, tous ouvriers, nous remettent 100 f. en faveur des victimes de l'inondation.

« Cette société, qu'il ne faut pas confondre avec la société mutuelle établie dans l'ancien Palais-des-Etats, continue sa modeste et utile existence, empressée dans toutes les œuvres de bienfaisance, et regrettant de n'être pas assez riche pour soulager plus largement les infortunes qui lui sont signalées. Nous sommes heureux de rendre justice ici à ces honnêtes ouvriers, dont la conduite, l'intelligence, le bon esprit, et l'estime de leurs compatriotes, les vengent suffisamment des répugnances et des défiances injustes dont ils sont l'objet, grâce à la détestable organisation de notre société. »

— Nous lisons dans l'*Indicateur*, journal de Bordeaux:

« La représentation donnée vendredi soir, au Grand-Théâtre, au bénéfice des départements inondés, a produit une somme nette de 1,477 f. 65 c.

« La direction des théâtres s'est entendue avec l'administration municipale pour faire parvenir immédiatement cette somme à sa destination. »

— Dimanche 29 novembre, les bateaux à vapeur *le Cygne* et *le Papin* sont partis de Chalon-sur-Saône, par un brouillard des plus épais. La Saône était encore débordée dans le bas, quoiqu'elle fût descendue au n^o 13 2/12 de l'échelle de notre pont. Arrivé au-delà de l'île Saint-Nicolas, sur la rive gauche, au-dessus de Mâcon, *le Cygne* entra dans une prairie d'où il ne put sortir. *Le Papin*, ayant essayé de l'en retirer, s'engrava ou plutôt s'enterra auprès de lui. Les deux bateaux ne purent, malgré leurs efforts combinés, réussir à se mettre à flot. Il paraît que l'*Hirondelle* n^o 3, partie, le lendemain, de Chalon-sur-Saône, réussit à retirer seulement *le Cygne* qui était dans une position moins critique que *le Papin*.

La Saône ayant subitement baissé, *le Papin* est resté presque à sec. Le même jour, 29 novembre, l'*Aigle*, de montée, s'est égaré aussi dans les champs, près du port de Bic, à une lieue en aval de Mâcon, et n'a pu parvenir à en sortir.

Un avis qui nous parvient à l'instant nous apprend que les *Gondoles* à vapeur n^{os} 1 et 2, habituées à porter du secours aux gens en détresse, manœuvrent, depuis deux jours, pour ramener *le Papin* et l'*Aigle* dans les eaux de la Saône.

Hier, mardi 1^{er} décembre, il n'est point point arrivé de bateau à vapeur à Chalon-sur-Saône.

(*Patriote de Saône-et-Loire.*)

— Les pertes d'ensemencement des terres inondées doivent-elles figurer dans les états estimatifs des sinistres? Cette question posée à M. le préfet, lors de son passage à Chalon-sur-Saône, a été résolue affirmativement par ce magistrat. On peut donc évaluer les frais de labour et le prix des semences perdues ou détériorées par l'inondation de 1840. Avis aux cultivateurs riverains. (*Idem.*)

— La circulation vient d'être rétablie sur la route royale n^o 7, entre Saint-Vallier et Tain (Drôme).

Voici la liste des trente-six jurés ordinaires et des quatre jurés supplémentaires appelés à siéger pendant la session des assises du Rhône, pour le quatrième trimestre de 1840, et dont l'ouverture est fixée au lundi 14 décembre courant:

MM. Ollat (Philippe-Marie), marchand-fabricant, électeur à Lyon, rue Puits-Gaillet, 33.
Garrichon (Antoine), propriétaire marchand de vins, électeur à Blacé, canton de Villefranche.
Milliat (Antoine), fermier des hôpitaux, électeur, à la Guillotière, chemin de la Part-Dieu.
Pignatier (Marceau), rentier, électeur à Lyon, place des Pénitents.

Bouillon (Simon), marchand de sel en gros, électeur à Lyon, quai de Flandre, 154.

Despinay (Antoine-François), propriétaire, électeur à Belleville. Gigodot (René), propriétaire, entrepreneur de bâtiments, électeur à la Croix-Rousse, rue du Chariot-d'Or.

Morel aîné (Nicolas), négociant, électeur à Lyon, rue Maurico. Geors (Mathieu), propriétaire, électeur à Chaponost, canton de Saint-Genis-Laval.

Martin (Antoine-François-Régis), rouennier, électeur à Lyon, grande rue Mercière, 3.

Garon (Michel), marchand de vins, électeur à Ampuis, canton de Condrieu.

Gagneur (Antoine-François), marchand de papiers peints, électeur à Lyon, rue Puits-Gaillet, 13.

Chenard (Christophe), rentier, électeur à Brignais, canton de Saint-Genis-Laval.

Roche (Jean-Joseph-Marie), licencié en droit, ex-avocat à Lyon, rue Saint-Jean, 23.

Guinet (Antoine), greffier du juge de paix, électeur à Saint-Genis-Laval.

Forest (Jules), commissionnaire, électeur à Lyon, quai St-Clair, 14.

Larat (Jean-Joseph), entrepreneur de roulage, électeur à Lyon, quai Saint-Clair, 15.

Manéchal (Etienne), ancien capitaine de cavalerie, électeur à Lyon, rue Royale, 12.

Malachard (Philibert), propriétaire, électeur à Villié, canton de Beaujeu.

Fournet (Guillaume-Benoît), négociant, électeur à Lyon, place de la Miséricorde, 11.

Idt (Pierre), propriétaire, électeur à Limas, canton de Villefranche.

Billiet (François), propriétaire, électeur à Lyon, place Louis-le-Grand, 16.

Abel (Jean-Pierre-François), propriétaire, avocat, électeur à Lyon, rue de la Préfecture, 4.

Charmetton (Jean-Pierre), propriétaire, électeur à Moiré, canton du Bois-d'Oingt.

Vetter (Benoît), entrepreneur de roulage, électeur à Lyon, quai Saint-Clair, 17.

Chaine (Claude-Antoine), marchand d'étoffes de soie, électeur à Lyon, place des Terreaux, 2.

Tramoy fils (Martin), marchand de farine, électeur à Lyon, rue des Augustins, 1.

Four (Thomas), limonadier, électeur à Lyon, place Louis-le-Grand, 18.

Nant fils (Léonard), fabricant de clous, électeur à Lyon, rue Sala, 40.

Bonnard (Pierre-François), marchand de fer, électeur à Lyon, rue Martin, 6.

Audra-Fauvel (Jean-Louis), commissionnaire, électeur à Lyon, place de la Feuillée, 1.

Ricard (Joseph-Pierre-Marie), propriétaire, électeur à Lyon, rue de Puzy, 2.

Frèrejean (Joseph), manufacturier, électeur à Lyon, rue des Deux-Maisons, 2.

Gliet (Henri), docteur-médecin, électeur à Lyon, rue Sala, 4.

Allegret (Michel), propriétaire-rentier, électeur à Vaise, rue Saint-Pierre, 24.

Deboille (Joseph-Marie), commissionnaire, électeur à Lyon, place Saint-Clair, 1.

Jurés supplémentaires.

MM. Ghelfaldi (Jean-Simon-Judes), propriétaire, architecte, électeur à Lyon, rue de la Reine, 12.

Gentelet (Pierre-Marie-Laurent), marchand-fabricant, électeur à Lyon, rue Sala, 2.

Soulary (Michel-Roch-Phil.), marchand-fabricant, électeur à Lyon, rue des Capucins, 16.

James (Hippolyte-François), marchand de soie, électeur à Lyon, place de la Miséricorde, 1.

La mairie de Lyon a publié l'arrêté suivant:

Art. 1^{er}. Les propriétaires des maisons sises dans les quartiers qui ont été inondés feront immédiatement vider à fond leurs fosses d'aisances, et de manière à ce que la vidange de toutes ces fosses soit terminée d'ici au 31 de ce mois.

Passé ce délai, il y sera pourvu administrativement et d'office, aux frais, risques et périls des propriétaires en retard.

Art. 2. L'eau que la rivière aura pu laisser à la surface des matières sera vidée sur la voie publique, mais seulement en vertu d'une autorisation spéciale qui sera délivrée dans nos bureaux de la police municipale, et après examen préalable de la fosse, par un agent de l'autorité que nous désignerons à cet effet.

Art. 3. MM. les commissaires de police et leurs agents sont chargés de tenir la main à l'exécution du présent arrêté, qui sera d'abord soumis à l'approbation de M. le préfet, pour être ensuite publié et affiché partout où besoin sera.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 1840-1841.

Philosophie. — Les mardis et jeudis, à une heure et demie, au palais Saint-Pierre. — M. Bouillier, professeur, continuera l'histoire de la philosophie moderne. — Ce cours s'ouvrira le jeudi 10 décembre.

Histoire. — Les mardis et vendredis, à midi, à l'Hôtel-de-Ville. — M. François, professeur, exposera l'histoire moderne. — Ce cours s'ouvrira le mardi 8 décembre.

Littérature ancienne. — Les lundis et jeudis, à midi, au palais Saint-Pierre. — M. Demons, professeur, examinera, les lundis, les principaux discours de Démosthène, et en expliquera les passages les plus remarquables; les jeudis, le professeur continuera l'histoire de la littérature latine composée avec la littérature grecque. — Ce cours s'ouvrira le jeudi 10 décembre.

Littérature française. — Les mercredis et samedis, à midi, au palais Saint-Pierre. — M. Raynaud, professeur, continuera l'histoire du genre dramatique en France. — Ce cours s'ouvrira le mercredi 16 décembre.

Littérature étrangère. — La reprise de ce cours sera annoncée ultérieurement.

La rentrée des cours d'anatomie aura lieu le jeudi 10 de ce mois, à trois heures du soir, dans l'amphithéâtre du palais Saint-Pierre.

M. le docteur Jourdan démontrera les dispositions anatomiques les plus remarquables de l'organisation de l'homme et des principaux animaux; il démontrera d'une manière plus spéciale les organes qui président aux mouvements et aux expressions.

Pour que ces démonstrations anatomiques soient plus utiles, le professeur y joindra l'exposition des phénomènes physiologiques qui s'y rattachent.

Les leçons continueront aux mêmes heures les lundis et jeudis de chaque semaine.

Jusqu'à ce jour, le cours d'anatomie appliquée aux beaux-arts ne comprenait que l'étude de l'homme; celle des principaux animaux n'en faisait point partie. L'administration municipale a cru devoir céder aux justes réclamations qui lui ont été faites à cet égard; et en outre, pour rendre cet enseignement plus complet, elle a arrêté qu'il y aurait deux leçons par semaine au lieu d'une.

La mairie de Lyon a fait afficher le placard suivant:

Art. 1^{er}. Il est de nouveau expressément défendu de jeter ou d'entreposer, sur quelque partie que ce soit de la voie publique, des verres cassés, des débris de bouteilles ou de vaisselle, et généralement aucun objet quelconque qui serait de nature à embarrasser la circulation ou à causer des accidents soit aux personnes, soit aux animaux.

Art. 2. Les personnes qui ont à se débarrasser de verres cassés ou de quelques-uns des objets mentionnés en l'article précédent, doivent les déposer dans les tombereaux du nettoie-ment lors de leur passage dans les différentes rues, ou autrement elles peuvent les entreposer sur les dalles au devant de leur domicile, une demi-heure avant le passage desdits tombereaux.

Art. 3. Les commissaires de police tiendront exactement la main à l'exécution de la disposition ci-dessus prescrite. Ils feront et feront faire de fréquentes tournées dans leurs arrondissements, pour constater les contraventions dont ils dresseront immédiatement procès-verbal, pour être les contrevenants poursuivis conformément aux lois, pardevant le tribunal compétent.

Art. 4. Les précédentes ordonnances relatives à la propreté, à la salubrité et à la sûreté de la voie publique, continueront à être exécutées selon leur forme et teneur.

Voir le Supplément.

Le *Charivari* a reçu hier soir une nouvelle assignation à la requête de M. de Girardin, gérant de la *Presse*. C'est le cinquième procès en diffamation que M. de Girardin intente à ce journal depuis un mois environ. Evidemment M. de Girardin veut avoir de la célébrité par les tribunaux. Chaque fois qu'il voit son nom imprimé ailleurs que dans sa feuille, il y découvre matière à procès; son nom serait-il donc à lui seul une diffamation?

Ces jours derniers, un journal de Grenoble a été traduit devant la cour d'assises de l'Isère comme coupable d'avoir parlé du prénom du duc de Chartres, le nouveau né, lequel prénom est *Robert*. Puisque ces noms d'*Emile* et de *Robert* sont si malheureux, que ne les raye-t-on du calendrier?

— M. Charles Desperrières, rédacteur en chef du *Propagateur de l'Aube*, vient de mourir à Troyes, à la suite d'une maladie de poitrine. Toutes les corporations éminentes de la ville de Troyes se sont empressées d'assister au convoi de M. Charles Desperrières, qui, par sa loyauté, son talent et son caractère franc et généreux, avait su se concilier l'estime et la sympathie de ses concitoyens.

— La frégate *la Belle-Poule* est arrivée à Cherbourg le 30 novembre au matin avec les dépouilles mortelles de l'empereur Napoléon. Le gouvernement s'est tout de suite empressé d'annoncer que la cérémonie solennelle par laquelle on veut fêter l'arrivée en France de ces illustres dépouilles aurait lieu le 10 du courant.

Nous comprenons sans peine quelle est l'intention du ministère en hâtant avec tant de diligence l'époque de cette cérémonie; c'est une occasion heureuse pour M. Guizot de satisfaire un moment le sentiment national et de distraire l'attention de la France des grands événements qui l'ont jetée dans une si vive inquiétude.

— M. Las Cazes fils, arrivé ce matin de Cherbourg, a paru cet après-midi à la chambre. Il y a été entouré par un grand nombre de députés qui l'ont vivement questionné sur diverses particularités du voyage qu'il vient de faire. M. Las Cazes, en parlant de l'état de conservation du corps de l'empereur, a dit qu'il était parfait; le bout du nez seulement est un peu endommagé.

On ne sait pas encore d'une manière bien positive à quelle époque aura lieu la translation; on pense qu'il faudra au moins une quinzaine de jours pour terminer les préparatifs. On dit que M. Guizot, s'il est encore ministre lorsque la translation aura lieu, fera une absence de quelques jours.

— Grâce aux discours de M. Guizot, le *Moniteur universel* est distribué gratis avec profusion à Châlons-sur-Saône depuis plusieurs jours. Cette gracieuseté du ministre des affaires étrangères ne gagnera pas un partisan au ministère de l'étranger, ni un abonné au vieux journal officiel, héritier de la désuétude rajeunie du *Moniteur de Gand*.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 DÉCEMBRE.

La rente a éprouvé aujourd'hui une assez forte baisse; elle a commencé à Torton à 79 30, et elle est tombée jusqu'à 79, cours auquel elle a ouvert au parquet. Peu de temps après on a fait 78 75; mais alors a eu lieu une réaction qui a reporté la rente à 79 15. Elle a fermé à 79.

5 0/0, 111 80; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 99 00; 3 0/0 79 90; banque, 3280 00; obligations de Paris, 1280; Naples, 103 75; dette active d'Espagne, 23 3/4; États-Romains, 99 1/2; 5 0/0 belge, 97 3/4; 3 0/0 belge, 69 70; banque belge, 925 00; Caisse-Lafitte, 5145, 1055.

Chambre des Députés.

Suite et fin de la séance du 1^{er} décembre.

M. BERRYER : Je suis bien loin de demander à la chambre de faire une adresse insensée, téméraire, imprudente, follement belliqueuse, et de crier : la guerre ! la guerre !... Non, messieurs, ce n'est pas là votre devoir; il en est d'autres à remplir, mais je ne veux pas d'un langage résigné. Voilà ce que je repousse et la pensée de résignation qui a rempli toutes les lignes de l'adresse, et je les combats à outrance.

Messieurs, l'adresse doit être repoussée, le système du cabinet doit être repoussé aussi, seulement parce qu'ils se sont produits, seulement parce qu'ils se sont exprimés, seulement parce que leur pensée a été mise au jour. Voilà pourquoi je les repousse.

L'autre jour, M. le ministre des affaires étrangères a posé devant vous un dilemme; il a posé la question d'une façon étrange. Que voulez-vous faire ? disait-il sérieusement à toutes les parties de la chambre : que voulez-vous faire ? quels conseils voulez-vous donner au pacha ? Lui direz-vous de résister, pour attendre au printemps les 650,000 Français que M. Thiers a projetés ? ou bien lui donnerez-vous pour conseil de se soumettre et d'accepter le pacha-lik d'Égypte héréditaire ? Étrange façon de poser la question ! Est-ce que nous avons à délibérer sur ce point ? Pourquoi, dans cette extrémité, donnerions-nous des conseils au pacha ? pourquoi entrions-nous dans le fond de sa pensée ? Si le pacha, si son cœur, si son esprit noblement décidés mesurent bien moins le territoire que l'intercession des alliés, la miséricorde que le sultan peut lui accorder que le nombre des jours que la Providence peut ajouter à une vie qui n'a pas été sans gloire, et s'il s'occupe plus de garder avec une résistance téméraire son honneur pur, l'honneur de son drapeau, irez-vous briser cette résolution ? irez-vous flétrir la liberté de ce musulman ? Pourquoi donc ? Est-ce que vous avez peur que s'il résiste, en effet, vous ne soyez contraints de soutenir ce que vous avez appelé l'*ultimatum* de la France ? (Sensation profonde.)

On nous vient parler d'armements. Quels qu'ils soient, apparemment vous n'en prétendez pas faire sans que les autres arment aussi; apparemment vous ne voudrez pas nous faire accroire que les conséquences du traité sont dans la différence de vos 300,000 hommes de paix armée avec les 639,000 hommes de guerre ou d'armée régulière de M. Thiers !

Non, non, telle n'est pas la question ! Vos armements, quels qu'ils soient, vous n'en devez pas faire; si vous en faites, on en fera à côté de vous. Quels qu'ils soient, quelle qu'en soit la limite, ou ils ne seront pas réels, et c'est une ruine inutile, ou s'ils sont réels, il y aura de par le monde une autre lettre de lord Palmerston. (Mouvement.)

Enfin, M. le ministre des affaires étrangères écrivait de Londres : « Les menaces et le ton de bravade nous nuiraient. » Il avait raison; mais ce qui ne nuirait pas moins, c'est le langage qui

vous est proposé, c'est le langage résigné, c'est la déclaration au pays, et par conséquent au monde, de l'acceptation des faits accomplis tels qu'on nous les a faits. Voilà qui nuirait plus à la France que les bravades même les plus insensées.

Je demande que dans de telles occasions, sans chercher une vaine lutte d'amendements, l'adresse soit repoussée avant que l'on passe à la discussion des paragraphes, et renvoyée à une autre commission (exclamations au centre); je le demande formellement.

Après avoir adhéré aux sentiments exprimés par M. de Tocqueville sur ceux qui ont prétendu que l'esprit révolutionnaire exploite le sentiment national dans la question d'Orient, M. Berryer s'écrie : Vous voulez gouverner et vous calomniez le pays. (Vive approbation à gauche.)

Je ne l'ai pas faite cette révolution; je ne l'ai pas faite avec vous; je ne m'y suis pas associé; je n'en ai pas protesté; j'ai lutté contre elle; eh bien ! telle qu'elle est, moi qui suis son vaincu, je parle mieux, je pense mieux que vous des vainqueurs. (Oui ! oui !)

N'en doutez pas, je crains les passions mauvaises; mais je connais mon pays, je connais ses sentiments, je sais que, pour les hommes les plus attachés à des convictions qui constituent un parti, il y a des sentiments qui dominent tout, qui emportent tout, et ce sont ces sentiments-là qui doivent réunir tout ce qui reste d'intelligence, de force et d'énergie en France; ce sont ces sentiments qui prévaudraient. Oui, la France, s'il le faut, se lèvera avec énergie, avec dignité, pour ce qui est juste, pour ce qui est honnête et glorieux, et, malgré vous, elle sera encore la plus noble et la plus redoutée des nations de la terre !

La droite, la gauche et le centre gauche, debout : Oui ! oui ! — Bravo ! bravo !

M. BERRYER : Je demande formellement que ma proposition soit mise aux voix.

(Il faut renoncer à décrire l'enthousiasme produit par ce discours. Pour bien comprendre le triomphe de l'orateur, il faudrait non-seulement avoir entendu les applaudissements de la chambre, mais avoir observé l'attitude des ministres et particulièrement de M. Guizot pendant une heure que ce discours a duré.)

M. DE LAMARTINE monte à la tribune et prononce un discours long et diffus au travers duquel se noie la pensée de l'honorable député et dans lequel il ne blâme et n'absout positivement ni le 1^{er} mars, ni le 29 octobre. Le défaut d'espace nous empêche de reproduire ce discours, qui tour à tour a provoqué sur tous les bancs de la chambre l'hilarité et parfois cependant l'agitation au banc des ministres.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 2 décembre.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'affluence du public est moins grande que dans les séances précédentes; la curiosité paraît un peu fatiguée. A deux heures moins un quart, on ne compte guère dans la salle qu'une cinquantaine de députés.

A deux heures, M. le président donne la parole à M. Garnier-Pagès.

M. DE RÉMUSAT, de sa place : La chambre comprendra le désir que j'éprouve de pouvoir enfin répondre aux attaques dont le cabinet dont j'ai fait partie a été l'objet. Je respecte le tour de parole de l'orateur; mais, comme je n'espère pas qu'il vienne ici défendre la politique du 1^{er} mars, je demande la faveur de répondre.

M. GARNIER-PAGÈS : Je ne m'opposerais pas à ce que l'honorable M. de Rémusat soit entendu à l'instant même. Si la chambre le juge convenable, je suis prêt à lui céder la parole.

M. DE RÉMUSAT : Je ne voudrais pas que ma présence à cette tribune ranimât de brûlants débats; je prie la chambre d'oublier de tristes discussions, je la prie de rejeter loin d'elle toutes nos préoccupations parlementaires, tous nos souvenirs, tous nos ressentiments; je la prie de ne voir dans ce débat que la France et le monde.

Je viens défendre ici une politique grande et nationale; je veux prouver que la France, représentée par son gouvernement, est engagée dans une politique énergique, qu'il faut suivre sous peine de décheoir. Quelle est cette politique ? Messieurs, je vais l'examiner avec vous.

M. DE RÉMUSAT entre dans cet examen, et s'attache à démontrer que le cabinet du 1^{er} mars a voulu deux choses : sauver Constantinople du protectorat exclusif de la Russie et protéger l'Égypte. L'Égypte doit aujourd'hui se ressentir de notre influence; cette influence doit consister à assurer à l'Égypte une situation qui la rende indépendante. Le cabinet du 1^{er} mars s'est proposé ce double but, et il a tenté de l'atteindre en conservant l'alliance de l'Angleterre. Sa politique à cet égard a toujours été une politique pacifique; elle n'aurait perdu ce caractère que si les événements le lui avaient enlevé.

M. DE SALVANDY : Je demande la parole.

M. DE RÉMUSAT : Je tiens essentiellement à constater ce fait que notre politique a été constamment pacifique, que nous avons voulu la paix par la paix, et que jusqu'au moment où nous sommes sortis du pouvoir, nous avons conservé cette position.

L'orateur rappelle l'adresse de 1839 et les vœux qu'elle contenait; il prouve que tous les faits qui se sont accomplis depuis cette époque ont été contraires aux vœux de la chambre. La chambre voulait une politique nationale dans la question d'Orient; la politique de la France a-t-elle aujourd'hui ce caractère ? Elle voulait que les droits nouveaux consacrés par les événements fussent maintenus; que sont devenus ces droits ? Vous le voyez bien, messieurs, tout a marché au rebours de vos vœux.

M. de Rémusat conteste les résultats dont le 12 mai est venu réclamer l'honneur devant la chambre. Ce cabinet avait d'abord fait des conditions auxquelles il ne s'est pas tenu; il était opposé aux moyens coercitifs, et aujourd'hui il approuve l'emploi de ces moyens; il demandait pour le pacha d'Égypte la Syrie héréditaire, et aujourd'hui il se déclare très-satisfait si, dans leur magnanimité, les puissances veulent bien laisser l'Égypte à Mehmet-Ali. M. de Rémusat recherche s'il y avait quelques raisons d'abandonner le principe de l'hérédité et si l'en trouve aucune. Renoncer au principe de l'hérédité, c'était acquiescer à l'emploi des moyens coercitifs, c'était, en quelque sorte, s'engager à y prendre part.

Auriez-vous voulu, messieurs, demande M. de Rémusat, que ce système devint le nôtre ? Si nous avions fait cela, si nos canons avaient tiré contre Beyrouth avec les canons anglais, il n'y aurait qu'un cri contre nous, nous serions mis en accusation, et nous l'aurions mérité. (A gauche : Très-bien.)

M. DE RÉMUSAT affirme que le cabinet du 1^{er} mars n'a pas travaillé à un arrangement direct; cette calomnie n'a été inventée que pour atténuer les torts de l'étranger. (Nouvelles marques d'adhésion à gauche.)

M. DE RÉMUSAT arrive au traité du 15 juillet. Il m'est impossible, dit-il, de souscrire aux éloges que vous avez entendu faire de ce traité. La rupture de l'alliance anglaise est une rupture offensante et sans excuse. Ce traité a eu pour conséquence de remettre ensemble les quatre puissances qui ont signé des traités de sinistre mémoire. (Sensation.) Il a réveillé des haines, des défiances; il a de

nouveau divisé l'Europe. Quand on en parla pour la première fois, un illustre maréchal ne put s'empêcher de s'écrier : « C'est le traité de Chaumont ! » Cet illustre maréchal, c'est le président actuel du conseil. (Nouvelle sensation.) En présence de ce traité, nous avons pensé que la France ne pouvait pas supporter cette insulte. J'ai approuvé, dans les premières années qui ont suivi 1830, la politique du gouvernement à l'extérieur; mais, depuis quelques années, j'ai reconnu que cette politique avait fléchi. Je l'ai dit, d'autres l'ont dit comme moi (M. Guizot baisse les yeux), et, en arrivant au pouvoir, je ne l'ai pas oublié. (A gauche : Très-bien !)

Que la carrière politique se ferme à jamais pour moi plutôt que je consente jamais à laisser dire que, sous le ministère du 1^{er} mars, la France était condamnée à devenir une puissance de second ordre.

On nous a reproché de n'avoir pas protesté; mais une protestation, c'est un manifeste, et un manifeste engage quand il vient de la France. On a dit que nous aurions dû convoquer les chambres plus tôt; mais nous avons constaté que tout ce qu'il était possible de faire, soit en levées d'hommes, soit en armements, on pouvait le faire dans les limites des pouvoirs qui appartiennent au gouvernement en l'absence des chambres. Je suppose que nous eussions voulu faire la guerre : fallait-il venir l'annoncer à l'Europe à la fin de juillet ? Nous ne pouvions tenir aux chambres un langage décisif, et j'ai la conviction que, si la chambre eût été en session à cette époque, la France serait aujourd'hui en pleine guerre. (Mouvement en sens divers.)

Oui, messieurs, vous nous auriez entraînés à la guerre. (Sensation.) Il y avait quelque chose de plus prudent et de plus sage à faire; il fallait armer, armer d'une manière sérieuse, et continuer à négocier. Voilà ce que nous avons fait, pour deux raisons : pour être prêts à la guerre, si la guerre avait dû éclater, et pour que l'Europe n'eût pas à nous reprocher de lui faire une guerre injuste, si nous avions été conduits à cette extrémité.

M. DE RÉMUSAT expose et discute la conduite que le cabinet du 1^{er} mars a tenue à l'égard du pacha, et s'attache à démontrer qu'il n'y avait pas autre chose à faire que ce qui a été fait. Fallait-il lui envoyer notre flotte ? Mais pourquoi ? pour lui prêter assistance ? mais c'était faire éclater la guerre; pour assister aux événements qui allaient s'accomplir ? mais un semblable rôle eût été indigne de nos marins.

M. DE RÉMUSAT justifie le 1^{er} mars sur la question des armements. Quand les premiers armements ont été terminés et qu'il a fallu entreprendre les seconds armements qui devaient être achevés au printemps prochain, nous avons demandé la convocation des chambres; nous voulions leur proposer le complément des armements et leur demander l'autorisation d'envoyer notre flotte à Alexandrie pour couvrir l'Égypte. La convocation des chambres nous a été refusée. (Sensation.) On nous a reproché de ne pas avoir alors donné notre démission; ce reproche nous est venu des hommes qui savent pourtant quelle pensée de dévouement a dicté notre conduite et nous a portés à nous compromettre.

M. DE RÉMUSAT apprécie la politique du cabinet du 29 octobre : il croit que ce cabinet ne fera jamais, quoi qu'il arrive, un cas de guerre des événements qui pourront se passer en Orient. Il ne comprend pas l'isolement dans les conditions où l'on veut le pratiquer; il le comprendrait avec la continuation des armements, si la France prenait une attitude qui pût convaincre l'Europe de l'énergie de ses résolutions. Cette énergie est plus que jamais nécessaire : vous êtes seuls en présence de l'alliance de l'Angleterre et de la Russie. On vous dit que cette alliance ne sera pas éternelle; mais qui vous le prouve ? qui vous garantit que l'Angleterre ne concèdera pas à la Russie Constantinople, à la condition que la Russie lui concèdera l'Égypte ? Alors l'alliance serait durable. Que deviendrez-vous, si ces faits s'accomplissent ?

M. DE RÉMUSAT disculpe le cabinet du 12 mai du reproche qui lui a été fait d'avoir excité le pays. Ce n'est pas le gouvernement, ce sont les événements qui ont réveillé dans le cœur du pays de vieux souvenirs. Si le pays s'est ému un moment, il a bien fait; il l'a fait sans sortir des bornes de l'ordre, et vous n'avez pas le droit de l'en blâmer. Quant aux factions, si vous attendez, pour avoir une politique fière et noble, qu'il n'y ait plus de factions, vous attendrez toujours. Dire que les factions empêchent la France de lever le bras, de parler un langage fier et ferme, c'est une mauvaise politique, une politique sans nationalité. Vous voulez être des toriers français (murmures); mais alors placez vos idées de conservation sous l'égide de votre patriotisme. Quand vous aurez rapetissé la monarchie, vous ne l'aurez pas sauvée. (Applaudissements.)

M. DE RÉMUSAT quitte la tribune au milieu d'une vive agitation produite par le discours qu'il vient de prononcer.

Nous considérons ce discours, dont nous ne pouvons présenter qu'une analyse bien incomplète, comme la meilleure justification qui ait encore été présentée de la politique du 1^{er} mars.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure; à la reprise, la parole est donnée à M. Garnier-Pagès.

M. GARNIER-PAGÈS monte à la tribune.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ demande la parole pour un rappel au règlement.

Le règlement, dit-il, porte que, dans les discussions de la chambre, on entendra alternativement les orateurs qui auront à parler pour ou contre. On vient d'entendre M. de Rémusat qui a parlé contre l'adresse; on ne doit pas entendre M. Garnier-Pagès qui, bien certainement aussi, parlera contre.

M. de Salvandy, dit M. Desmousseaux de Givré, a bien voulu me céder son tour de parole. Je demande à la chambre de m'entendre; je m'occuperai son attention que pendant quelques minutes.

M. LE PRÉSIDENT : La chambre y consent, M. Desmousseaux de Givré conservera la parole. M. Garnier-Pagès la prendra après lui, et M. Salvandy viendra ensuite.

La chambre ne témoignant aucune opposition, M. Desmousseaux de Givré reste à la tribune. Il a, dit-il, à examiner la note du 8 octobre; il donne lecture de deux paragraphes de cette note relatifs à la déchéance du vice-roi; il essaie d'en fixer le sens et de prouver que le cabinet du 1^{er} mars n'a jamais eu la pensée que la coalition demanderait la déchéance du pacha. Il ne faut pas faire à ce cabinet honneur d'un cas de guerre qui n'était pas réalisable. On a dit que si le cas de guerre se réalisait, le cabinet ne ferait pas la guerre; je dis, moi, à M. Thiers, que si le cas de guerre avait été réalisable, il n'aurait pas été écrit. (Rires et interruptions.)

M. GARNIER-PAGÈS : Si je ne croyais pas avoir un devoir à remplir, je ne me présenterais pas à la chambre, après six jours de discussion, pour lui parler d'une discussion qui paraît épuisée. Ma tâche est difficile, car j'ai à dire des choses qu'on n'a pas dites et qu'on n'a pas osé dire (sensation); ma tâche est difficile, car je ne crois pas que les fautes commises appartiennent à un ministère plutôt qu'à un autre. C'est de la France que je veux parler, c'est à la France que j'ai à parler; mon indignation ne sera pas moins vive que celle des orateurs que vous avez entendus : il y a longtemps que je souffre, ce n'est pas d'hier. (Mouvement.)

M. GARNIER-PAGÈS entre en matière.

Il est 4 heures 1/4, la séance continue.

On lit dans le *National* :

En vérité, il y a dans la chambre une étrange insolence ! Dans la gauche, dans les centres, partout, on se pique de faire le procès à notre révolution; il n'y a pas jusqu'à M. Bugeaud qui s'en soit mêlé !

Mais d'où sortez-vous donc, Messieurs? qui vous a faits ce que vous êtes? qui vous a constitués comme nation? qui a préservé votre territoire? qui vous a donné, à vous, votre robe de magistrat; à vous, vos épaulettes de général; à vous, pédant de Sorbonne, votre portefeuille de ministre? Ne dirait-on pas que tous ces parvenus épais sont des Montmorency ou des bâtards de Louis XIV? Il y a là quelques centaines de seigneurs, podestats de par le cens, et législateurs souverains de par la patente, qui prennent de grands airs envers la révolution et l'esprit révolutionnaire. Je vois un brave cultivateur qui serait resté garçon de ferme, que la révolution a enrichi; je vois de grands juges qui auraient été portiers de bonne maison sans cette révolution si maudite; celui-là est amiral qui serait à peine gabier au service du roi; celui-là maréchal qui ne serait pas élevé peut-être au grade de sergent au royal-cravatte; et ces gens de peu, déclassés à peine, gonflent leur sottise vanité et déblatèrent à l'envi contre cette révolution qui les créa! M. Thiers, du moins, n'a pas eu ce mauvais goût, et nous regrettons que M. de Tocqueville, pour faire passer quelques vérités utiles et quelques nobles sentiments, se soit cru obligé de sacrifier à la bêtise, et qu'il ait flétri la grande guerre de propagande qui sauva notre pays comme un mauvais souvenir d'un mauvais temps.

Et pourquoi, s'il vous plaît, cette insulte à l'histoire, à la vérité, à la nation tout entière? Pour plaire à ces hautes intelligences qui

s'appellent Lasnyer, Ardaillon, Jobard et compagnie! de grands seigneurs, vous dis-je, les talons rouges du comptoir, les raffinés de la boutique!

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Voici une dépêche télégraphique arrivée à midi et demi, venant de Blidah :

Le maréchal-gouverneur à M. le lieutenant-général.
L'armée est rentrée ce matin. Nous n'avons à regretter qu'un homme tué et huit blessés.
Alger, le 20 novembre 1840.

Le chef du génie,
MONTFORT.

ORDRES GÉNÉRAUX.

Alger, le 24 novembre 1840.

Le maréchal-gouverneur-général s'empresse de remercier la milice africaine du zèle et du dévouement qu'elle a montrés pendant l'absence du corps expéditionnaire. Le service public qu'elle a fait a permis d'assurer sur tous les points la tranquillité du Sahel et de prévenir toutes les tentatives de l'ennemi. La milice a acquis dans cette occasion de nouveaux droits à la reconnaissance de la colonie, en montrant aux indigènes que l'armée n'était pas seule en Afrique

pour défendre le territoire et pour assurer la prospérité du pays.

Le maréchal de France, Comte VALÉE.

Au quartier-général de Blidah, le 21 novembre 1840.

L'armée est prévenue que M. le lieutenant-colonel Pellissier est nommé chef d'état-major de la division d'Oran, en remplacement de M. le colonel de Maussion, mort au champ d'honneur.

Le maréchal de France, Comte VALÉE.

Extérieur.

GRÈCE. — ATHÈNES, 12 novembre. — Le gouvernement a reçu hier, par estafette, la nouvelle que le colonel Valenzias est entré, à la tête de 3 à 400 hommes, sur le territoire de la Porte, par la frontière de Thessalie, sans en avoir reçu l'ordre, comme il est aisé de le comprendre.

On dit qu'il a été entraîné à cette démarche par une influence étrangère, pour que la Turquie, occupée de cette frontière, fût obligée de diminuer le nombre des troupes destinées à marcher contre Ibrahim.

(Gazette d'Augsbourg.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FIES, RUE POULAILLERIE, 19.

Annonces judiciaires.

Étude de M^e Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Lundi sept du courant, à dix heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu, dans le domicile du sieur Wehrly, mécanicien à Lyon, rue Vieille-Monnaie, n° 11, sur le derrière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en mécaniques à la Jacquard, ustensiles de mécanicien, garde-robes, secrétaire, commodes, glace, lit garni, chaises, tables, réchaud, poêles, objets de ménage, etc. (1195)

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA GERBE, n° 14.

A vendre à l'amiable, en bloc ou en détail, à 40/0 de revenu.

Une Maison de Campagne, située en la commune de Millery, quartier du Rave.

Cette maison se compose :

1° D'un vaste corps de bâtiments bourgeois, pouvant servir à un pensionnat ou à une grande industrie, avec bâtiments d'exploitation, cours et parterre ;

2° D'un tènement de fonds clos en murs, de la contenance d'environ 65 ares, réparti en allée, vignes en espalier et pré verger ;

3° D'un autre tènement de fonds, également clos de murs, de la superficie d'environ 5 hectares, cultivé en vignes en plein rapport et produisant la première qualité de vin du pays ;

4° Et de cuves, pressoir, foudres et tonneaux.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser audit M^e Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14. (317)

ÉTUDE DE M^e QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, 11.

VENTE VOLONTAIRE

D'UN FONDS DE TEINTURIER,

Exploité à Lyon, place Saint-Laurent, n° 4, dans la maison de M. Dunod.

Cet atelier, établi très-commodément, est garni de tous les agencements, ustensiles et instruments propres à son exploitation.

L'acquéreur pourra prendre la suite du bail.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Guillin, clerc de M. Quantin. (208)

(199) A vendre.

UN BEAU FONDS DE MERCERIE, BRODERIE ET TAPISERIE. Ce fonds, parfaitement assorti et très-avantageusement situé, se recommande par sa clientèle nombreuse et choisie.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Laforest, notaire, rue des Marronniers, n° 1.

Annonces diverses.

POUR CAUSE DE DÉPART, APRÈS CESSATION DE COMMERCE, VENTE DE LIVRES.

On distribue, chez Bohaire, libraire, rue Puits-Gaillot, 9, le catalogue des livres provenant de son fonds, dont la vente se fera en détail et à l'enchère le mercredi 9 décembre 1840 et les vingt-neuf jours suivants, à cinq heures très-précises du soir, au magasin du rez-de-chaussée.

On remarque dans ce catalogue un grand nombre de livres reliés par les premiers relieurs de Paris. Nous nous dispensons d'en faire l'énumération, persuadés que les amateurs auront du plaisir à les noter eux-mêmes. On distribue aussi le catalogue des livres en feuilles dont la vente se fera le 15 janvier et jours suivants. La vente du fonds de son cabinet de lecture suivra immédiatement. Celle des bibliothèques vitrées et du mobilier sera annoncée par de nouvelles affiches. (5010)

(1760) VENTE, APRÈS DÉCÈS, D'UN SUPERBE MOBILIER MODERNE.

Lundi sept décembre mil huit cent quarante et jours suivants, à dix heures du matin, place de la Charité, n° 7, au 1^{er}, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères du mobilier dépendant de la succession du sieur Pierre-Léon Coste, ingénieur des mines, directeur de la compagnie du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon.

Les livres, consistant principalement en plusieurs ouvrages sur les mines et les ponts-et-chaussées, seront vendus le mercredi neuf, dans le même domicile, à onze heures du matin.

(8891) A louer en totalité à la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON, rue Pas-Etroit, n° 7, dont le rez-de-chaussée a toujours été occupé par un atelier de teinture.

S'adresser à M^{me} veuve Milland, place du Collège-Royal, n° 6, au magasin.

(8876) A vendre pour cause de décès.

UNE FABRIQUE DE COTON CARDÉ ET FILATURE POUR MÉCHES, avec tous les accessoires nécessaires à son exploitation, située à la Guillotière, rue Vaudray, n° 1.

S'y adresser à M^{me} veuve Clémencet, maison Chatan-ya

(8882) A vendre.

FONDS DE CAFÉ ET BOUTIQUE D'ÉPICERIE se joignant; le tout bien achalandé.

S'adresser chez M. Roussel, horloger, côte Saint-Sébastien, n° 13. On donnera des facilités pour le paiement.

(8909) A vendre.

POÊLE EN FONTE avec trois marmites adaptées, four et bassine pour l'eau, le tout attenant.

S'adresser quai Saint-Benoît, n° 47.

(8896) AVIS.

UN ECCLÉSIASTIQUE, depuis long-temps professeur, a l'honneur d'annoncer qu'il peut donner à domicile des leçons de latin, de mathématiques et de littérature française.

S'adresser rue Bonneveau, n° 10, au 3^e.

GAZ DE TURIN.

MM. les actionnaires du Gaz de Turin sont priés de se réunir mardi 15 décembre, à deux heures, chez M. Platzmann, place Bellecour, n° 3. (8908)

AVIS.

Le sieur FOUGEROUSSE a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de reprendre la direction de l'Etablissement de Bains situé rue Saint-Etienne, près de l'église Saint-Jean.

Cet établissement, qui vient d'être remis à neuf, continuera comme par le passé à mériter la faveur qu'on avait bien voulu lui accorder. (8906)

MESSAGERIES

POUR MARSEILLE, NIMES ET TOUT LE MIDI.

Les bureaux et la caisse de MM. P. GALLINE et C^e sont provisoirement transférés rue de l'Arsenal, n° 15. C'est là que s'enregistrent les voyageurs et que s'effectuent les départs et arrivées des voitures.

On peut aussi retenir des places au bureau des Messageries Royales, place des Terreaux, 7. (7405)

AVIS.

(8907) On demande des COURTIERES pour la ville et les environs.

S'adresser rue des Célestins, 4, au 2^e, de dix heures à midi

AVIS.

(8910) Un ancien VOYAGEUR qui parcourt depuis dix ans l'Italie, la Suisse, la Hollande et l'Allemagne, désire trouver quelques fabricants de cette ville qui voudraient bien lui confier leurs cartes d'échantillons à la commission.

Ecrire poste restante à M. F. B.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.



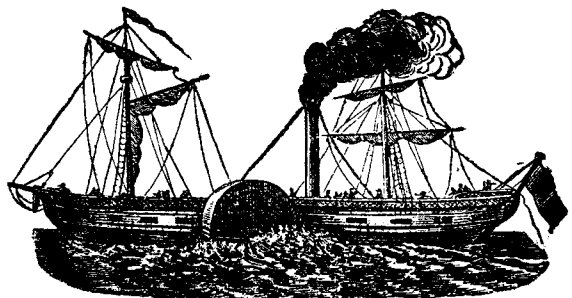
Reprise du Service sur le Rhône.

DÉPARTS TOUTS LES JOURS,
du port de la Charité, à 6 heures du matin,

POUR

Valence, Avignon, Beaucaire, Arles
et Marseille.

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité, n° 28. (7370)



ENTREPRISE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR L'AIGLE,

DÉPART TOUTS LES JOURS A 6 HEURES DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE,
ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place de la Charité, 12, et quai de Retz, 45. (7378)

SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie. — Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acécité ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius,

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le 1/4.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, n° 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (2855)

(2786) PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CONS, OGNONS et OEILS-DE-PERDRIX. — Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. — DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n° 30, et chez MM. les pharmaciens VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve; HUMEL, place du Concert; ANDRÉ, place des Célestins, dépositaires de remèdes spéciaux.

DÉPURATIF DU SANG.

L'EXTRAIT DE SALSEPARILLE.

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (2812)

On lit dans le Constitutionnel :

Après les discussions qu'avaient amenées la loi des dix millions et l'adresse significative votée par la chambre des députés à l'ouverture de la session dernière, on ne pouvait s'attendre qu'un ancien ministre viendrait à la tribune faire si bon marché des intérêts français dans la question égyptienne.

De tout temps la France a eu les yeux tournés vers l'Orient. Un Arabe nommé Caracus révéla le premier à Philippe-Auguste que la possession de l'Egypte pouvait seule assurer celle de la Syrie. Cette révélation conduisit plus tard Louis IX aux bords du Nil. Louis XIV pensa à faire une expédition en Egypte. On sait ensuite les plans magnifiques qu'avait conçus le génie de Bonaparte.

Aujourd'hui il ne s'agit plus de conquérir l'Egypte, il s'agit d'y maintenir notre influence et d'empêcher qu'une influence rivale y domine. Notre commerce, notre position sur la Méditerranée, nos possessions d'Afrique, tout nous en fait une loi. Les avantages que nous devrions tirer de cette influence avaient, dès l'année 1672, frappé l'esprit de Leibnitz; voici ce que ce penseur profond écrivait à Louis XIV pour lui faire diriger vers l'Egypte les forces qu'il projetait de lancer contre la Hollande :

« La possession de l'Egypte ouvrira une prompte communication avec les plus riches contrées de l'Orient. Elle liera le commerce des Indes à celui de la France, et fraiera le chemin à de grands capitaines pour marcher à des conquêtes dignes d'Alexandre... L'Egypte conquise, rien ne serait plus aisé que de s'emparer de toutes les côtes de la mer des Indes et des îles sans nombre qui les avoisinent. L'intérieur de l'Asie, privé de commerce et de richesses, se rangera de lui-même sous votre domination... La réussite de cette entreprise assurera à tout jamais la possession des Indes, le commerce de l'Asie et la domination de l'univers. »

Les rôles sont malheureusement bien changés depuis l'époque où Leibnitz écrivait ces lignes. Les conseils qu'il dictait à Louis XIV, l'Angleterre les a recueillis; l'Angleterre est pressée de les mettre à exécution. A peine maîtresse de Saint-Jean-d'Acre, elle se fait dire par un de ses journaux que, pour s'indemniser de ses sacrifices et de ses travaux guerriers en Syrie, elle devrait retenir la place de Saint-Jean-d'Acre et l'île de Chypre. Qui ne voit que la domination anglaise en Syrie et en Egypte non-seulement consolidera le pouvoir des Anglais dans l'immense empire des Indes et leur livrera de riches contrées à exploiter, mais encore détruira à tout jamais les derniers restes de notre influence?

La France laissera-t-elle faire les Anglais? Si elle permet qu'ils s'établissent en Egypte, elle abdique par le fait sa puissance, elle s'efface de la liste des nations; car, réduite aux limites resserrées de son territoire, ne pouvant plus passer de transactions commerciales qu'avec ses ennemis, elle étouffera. Du reste, une autre question que celle des besoins matériels lui fait un devoir de s'opposer à l'implantation en Egypte de la domination anglaise, c'est la question de son honneur. Une fois l'honneur perdu, qu'est-ce qu'une nation? Que la France agisse donc et qu'elle agisse vite!

PRESSE DÉPARTEMENTALE.

NATIONAL DE L'OUEST.

Les révélations qu'on doit déjà à la discussion de l'adresse des députés, à peine commencée, ont jeté la douleur dans l'âme des citoyens consciencieux qui jusqu'à présent s'étaient le plus montrés partisans de la paix, et n'ont nullement surpris ceux qu'une salutaire défiance avait dès long-temps éclairés sur les funestes conséquences du système politique adopté par le gouvernement et suivi avec une dangereuse persistance. L'abaissement — pour être vrais, nous devrions dire la dégradation — de la France, ulcère tous les cœurs et jette la nation dans une désolation que la plume voudrait inutilement décrire. Vainement M. Dupin s'est-il efforcé de donner un vernis flatteur au paragraphe de son projet d'adresse qui a excité l'indignation publique à un si haut degré; vainement M. Guizot, humilié par de cruelles interpellations, a-t-il tenté de justifier sa politique et de repousser l'accusation de vouloir la paix à tout prix : les paroles de M. Thiers et les preuves accablantes dont il les a appuyées ont prouvé, aux yeux de tous, que les intérêts comme la gloire de la France ont été et sont encore sacrifiés; elles ont démontré aux esprits les plus incrédules que la nation française ne pèse plus que d'un poids léger et incertain dans la balance des affaires du monde, que sa puissance est déchuë, et qu'elle est descendue au dernier rang.

SENTINELLE DES PYRÉNÉES.

La Pologne se jette entre nous et le plus redoutable de nos ennemis. Non-seulement on l'abandonne, mais on paraît se réjouir de sa chute en prononçant d'un air de triomphe ces mots horriblement fautiveux : *L'ordre règne à Varsovie!* Cet ordre, c'est le massacre en masse de nos frères qui meurent pour nous en implorant notre secours.

La Belgique s'offre et se donne à la France. Notre jeune royauté prend et jette la Belgique aux pieds d'un petit prince anglo-saxon. L'Italie nous appelle, on feint de ne pas entendre sa voix. Nos anciens départements du Rhin ne demandent qu'un signe de consentement pour se réunir à nous, on détourne la tête. Et ainsi en tout et partout.

Il nous restait un dernier allié. Après l'avoir bercé de chimériques promesses qu'on n'eut jamais l'intention de tenir, après avoir trahis ses progrès, paralysé ses efforts, ruiné ses espérances, on l'a abandonné à ses ennemis.

Encore si quelque avantage venait balancer le déshonneur d'une telle conduite! L'animal immonde par excellence ne se vautre pas uniquement par plaisir dans la fange; il y trouve sa pâture. Mais nous, politiques aussi par excellence, qu'avez-vous gagné dans la fange où vous vous roulez?

Rien, en apparence; et pourtant ce n'est pas par le désintéressement que vous brillez. Est-il donc impossible de trouver la mystérieuse clé d'une telle conduite?

Peut-être.

Là où manque la démonstration mathématique, on raisonne par analogie et hypothèse. Faisons des hypothèses.

Supposons, Messieurs les conservateurs, qu'en 1830, croyant voir les foudres de la sainte-alliance tomber sur vos têtes, vous vous soyez jetés aux pieds de tous les trônes, protestant humblement de votre innocence et promettant bien de rétablir toutes choses comme elles étaient avant le funeste événement, pourvu toutefois qu'on vous accorde le temps à ce nécessaire, pourvu surtout qu'on ne vienne

pas attaquer ce peuple français, que vous appelez une bête féroce, tandis qu'il est encore dans l'exaltation de la victoire, ce qui serait compromettre vos biens, vos têtes, et même tous les trônes possibles.

Supposons que ces arrangements aient été acceptés.

Supposons que, partant de ce point de vue et bien résolu à remplir vos engagements, vous ne vous soyez plus occupés que de mettre du foin dans vos bottes pour le moment où il vous faudrait céder la place aux légitimes, ce que semblent révéler des tours de prestidigitation dignes des plus habiles escamoteurs, le placement de sommes immenses sur toutes les banques de l'Europe et de l'Amérique, des emprunts, sur vos biens, d'une valeur équivalente ou peu s'en faut à leur prix réel, etc., etc.

Alors s'explique très-clairement tout ce qui autrement semble un mystère inexplicable. On comprendra pourquoi vous avez abandonné nos alliés, pourquoi vous avez persécuté la liberté partout où elle s'est présentée, pourquoi enfin vous avez repoussé toutes les mesures que commandaient l'intérêt et l'honneur d'un pays qui bientôt ne devait plus vous rien être.

Voici la liste des interruptions qui ont fait échapper M. Bugeaud le fil de son discours :

Quand il demande la parole, on rit; puis viennent : Oh! oh! — Dénégations à gauche. — On rit. — Nouveaux rires. — Vives et nombreuses réclamations. — Allons donc! peut-on parler ainsi? — Nouvelles réclamations. — Ah! — Rumeur prolongée. — Bruit confus. — On rit. — Ah! — Bruit à gauche. — Nous y voilà! — Allons donc! — On rit. — Vive hilarité. — Eclats de rire. — Allons donc! allons donc! — L'hilarité redouble. — On rit plus fort. — Vives dénégations. — Rires. — Ecoutez! — Hilarité générale et prolongée. — Explosion de murmures. — Un tel langage est anti-national. — Oh! assez! assez! — Vive hilarité. — On ne dit pas ces choses-là! — Le peuple de Paris, en 1830, a prouvé qu'il pouvait renverser une armée; et il y avait alors une garde royale et des Suisses. — Vive hilarité. — On rit. — Rires et murmures. — Explosion de murmures. — A l'ordre! à l'ordre! — Violentes réclamations. — A la question! à l'ordre! Assez! assez! — On rit. — Nouveaux rires. — On rit. — Rires prolongés. — On rit. — Nouvelle hilarité. — Allez toujours! — Mouvements divers. — On rit. — Rires à gauche. — Ah! vraiment! — On rit. — Bruit. — Ah! bon!

Les dernières promotions inspirent au *Courrier de la Moselle* les observations suivantes :

Le ministère de la paix à tout prix vient de faire de nombreuses promotions aux grades supérieurs de l'armée : il a nommé trois lieutenants-généraux et une douzaine de maréchaux-de-camp. L'armée, que l'on veut condamner à une honteuse inaction, paraît destinée à recueillir sans danger tous les avantages de la guerre, sauf l'honneur. Les grades s'y acquerraient jadis aux dépens de l'ennemi; aujourd'hui, c'est aux dépens des contribuables.

Où nous nous trompons fort, ou ce système anti-militaire et anti-français sera mal compris et peu goûté dans nos régiments, qui sont restés, malgré les efforts démoralisateurs des amis de l'étranger, les sanctuaires de l'honneur national.

On a pu remarquer, en attendant la lecture des dépêches adressées à M. Thiers, ministre du 1^{er} mars, par M. Guizot, ambassadeur à Londres, que les ministres se font appeler aujourd'hui tout comme autrefois du nom d'*excellence*. La révolution de juillet avait supprimé ces qualifications surannées de la vieille aristocratie; mais, après avoir fait si bon marché des principes posés par cette révolution, n'était-il pas tout simple de faire revivre les *excellences*, les *monseigneurs*, et tout le fatras de mots orgueilleux en usage chez les monarchies qui ne s'appuient que sur des aristocraties? N'avons-nous pas vu maintes fois depuis dix ans de grands dignitaires se dire de *très-humbles sujets*? On a beau dire que ces formules ne signifient rien, qu'elles ne sont que des flatteries, et qu'on aurait tort d'en tirer une conséquence contraire aux principes révolutionnaires, nous soutenons qu'elles ont une signification très-grande et qu'elles choquent nos mœurs. D'ailleurs, elles ont été supprimées, et l'on doit respecter la pensée qui les a fait proscrire.

La garde nationale de Narbonne vient de nommer pour son commandant M. Barbès, le chef de l'insurrection du 12 mai, qui est en ce moment détenu au Mont-Saint-Michel. Aussitôt qu'il a eu connaissance de ce fait, M. le ministre de l'intérieur a fait prononcer la dissolution de la garde nationale de Narbonne.

Chronique lyonnaise.

La Société des Armonneggi, dirigée par M. Pajot, a donné dimanche dernier, dans la salle du café du Grand-Orient, aux Brotteaux, un concert au profit des inondés.

Plusieurs artistes ont bien voulu coopérer à cette bonne œuvre. Les chœurs, dont le personnel était nombreux, ont été exécutés avec un ensemble digne d'éloges. Un solo de violon a été exécuté par M. Romedonne, du Grand-Théâtre, et deux romances, *le Proscrit* et *la Voix du Père*, ont été chantées par M. Flachet jeune. Cet artiste a fort bien dit ces deux morceaux qui ne manquent pas de mérite. Les paroles sont de M. Antony Rénal, la musique de MM. F. Luigini fils et Flachet aîné.

L'abondance des matières nous empêche de rendre un compte détaillé de cette matinée.

Le conseil d'administration de la Compagnie d'Assurance mutuelle contre l'incendie de Lyon a voté, dans sa séance du 1^{er} décembre, une somme de mille francs pour les victimes de l'inondation de Lyon et de ses faubourgs.

Le 24 du mois dernier, à midi, dans la ville d'Arbois (Jura), trois maisons situées à peu de distance de la Laustine se sont subitement et simultanément écroulées. Quoique ces maisons fussent habitées par huit familles composées de vingt-six individus, fort heureusement, un grand nombre étant absents, personne n'a péri; cependant huit personnes ont été retirées de dessous les décombres. Deux de ces personnes sont blessées; mais leur état n'inspire pas d'inquié-

tudes. On attribue cet écroulement à des infiltrations des eaux.

Une souscription ouverte au profit des inondés dans le 6^e régiment d'infanterie légère, en garnison à Toulon, a produit une somme de 876 f. 80 c., qui a été envoyée au préfet du Rhône.

Le concert donné par la commission des inondés et la *France musicale* réunies a produit environ 10,000 fr. La *France musicale* a versé pour sa part la somme de 2,600 fr. entre les mains de M. Vernes, caissier à la Banque de France.

Nous lisons dans le *Journal de Genève* :

« La souscription ouverte au profit des inondés s'élève déjà à une assez forte somme. Beaucoup de hardes et de linge sont aussi recueillis. »

Une quête faite dans l'église Saint-Germain a produit 1,300 fr. — 432 fr. viennent d'être envoyés à l'évêque de Belley pour les inondés du diocèse. Le surplus est destiné aux victimes de Lyon. »

Nous lisons dans le *Courrier de l'Ain* :

« On peut maintenant donner le chiffre des maisons écroulées dans nos trente-cinq communes du littoral. Voici ce chiffre en suivant le cours de la rivière :

Sermoyer, 1. — Albigny, 1. — Pont-de-Vaux, 16. — Correvod, 4. — Saint-Etienne-sur-Reyssouze, 1. — Boz, 1. — Manziat, 14. — Asnières, 2. — Vésines, 1. — Feillens, 96. — Replonges, 41. — Saint-Laurent, 6. — Crottet, 57. — Pont-de-Veyle, 24. — Grièges, 106. — Cormoranche, 115. — Laiz, 6. — Thoissey, 97 et 60 fortement endommagées. — Saint-Didier-de-Chalaronne, 64. — Mognencins, 1. — Pézieux, 4. — Genouilleux, 5. — Guéreins, 17 et 14 endommagées. — Messimy, 14 et 7 endommagées. — Beauregard, 36. — Farciens-lès-Beauregard, 19. — Frans, 2. — Jassans et Riottier, 22. — Saint-Bernard, 28. — Trévoux, 12. — Mas-sieux, 1. — Parcieux, 5. — Reyrieux, 7. — Montmerle, 260 et 5 endommagées. »

Ces jours derniers, dans une des églises de Bordeaux, au moment où le prêtre parcourait les rangs des fidèles pour faire une quête au profit des inondés, un billet de 1,000 fr. a été jeté dans son bonnet par une main inconnue.

COURS DES SOIES DU 26 NOVEMBRE 1840.

		f. c.	f. c.
Soie grège de Nîmes, 5/6, le kilog. de	60 50 à 62 25		
— 6/7	56 80 57 90		
Tramette d'Alais, 5/6	60 50 62 25		
— 6/7	56 80 57 90		
— de Ganges, pour bas,	56 20 56 80		
Doupions des Cévennes, le demi-kilog., de	25 30 28 20		
— de Provence,	24 70 27 10		

Soie ouvrée de Provence.

Trame, 28/30 deniers, le kilog., de	63 45 à 65 80
— 30/35 —	61 60 62 75
— 35/40 —	59 25 60 40
— 40/50 —	57 40 58 50
— 50/60 —	54 35 55 55
Organsin Vivarais, 18/20 deniers,	78 50 79 65
— 20/22 —	75 » 76 15
— 22/24 —	72 50 73 15

A Aubenas, il y a eu diverses balles organsins du pays, de 18/20 à 22/24 deniers, vendues 69, 70 et jusqu'à 72 fr. net le kilogramme.

A Valence, on semble oublier que les soies portent avec elles l'avenir et la fortune du pays. On néglige beaucoup trop ce genre d'affaires, et nos fileurs sont forcés d'aller acheter ou vendre sur les places voisines, à Romans, à Aubenas, à Nîmes et à Lyon.

(*Courrier de la Drôme.*)

On donnera ce soir vendredi, au bénéfice de M. Alexandre, au théâtre du Gymnase, le *Chevalier du Temple*, drame en cinq actes de l'Ambigu; la *Fille de Jacqueline*, vaudeville en deux actes, du théâtre du Palais-Royal; le *Père Turlututu*, vaudeville en un acte du théâtre du Gymnase.

Le nom du bénéficiaire, qui recueille de nouveaux applaudissements à chaque rôle nouveau qu'il crée, et la composition du spectacle promettent une affluence considérable.

SOUSCRIPTION POUR LES INONDÉS

Ouverte au bureau du CENSEUR.

MM. le général Lapoye, 100 f. — Martin, 5 f. — Gaillard, lam-piste, et ses ouvriers, 10 f. — P. Gayard, d'Albi, 20 f. — Courvoisy, 20 f. — Duchaine, épicer à Cerdon (Ain), 5 f. — M^{me} Curti, 5 f. — Morel, professeur de musique, 5 f. — Collecte faite chez M. Tournissout, de Saint-Just, 4 f. 55 c. — Clair, 3 f. — M^{me} Pierrette Clair, 50 c. — Brisard et Berger, de Pierre-Seize, 2 f. — Anonyme, 10 f. — Produit d'une petite soirée, 4 f. — Tournachon, rue Fleurieux, n° 8, 100 f. — Anonyme, 1 f. 50 c. — Produit de la vente de douze almanachs populaires, 6 f. — Picard, 7 f. 50 c. — M. C., 45 f. — Un clerc de notaire, 5 f. — Les employés de MM. Gaillard frères, quai Saint-Clair, n° 11, 201 f. 50 c.

Total, 560 f. 55 c.

N° 71. — M. Emile B., collecteur.

MM. Martin, 2 f. — E. Bonnardel, 5 f. — A. Scible, 5 f. — Bertrand, 3 f. — Pravaz, 3 f. — J. Valet, 2 f. — L. Bovet, 3 f. — C. Beaud, 3 f. — J. Piot, 2 f. — J. R., 2 f. — Vuillermot, 5 f. — Debluc, 5 f. — J. Rohrer, 1 f. — A. Vaisy, 2 f. — G. Monnin, 2 f. — Un commis de fabrique, 5 f. — Anonyme, 3 f. — M^{me} Mariette, 2 f. — P. Bessard, 5 f.

Total, 60 f.

N° 7. — M. Souchet, collecteur.

MM. Mernoud, 3 f. — Suchet, 2 f. — Grinand, 3 f. — Dumas, 1 f. — Bodit, 2 f. — Dolbeau, 60 c. — Vincent, 50 c. — Bady fils, 50 c. — Collecte faite à un enterrement de la société de bienfaisance des maîtres veloutiers, 7 f. 53 c. — Bouchard, 5 f. — Genod, 50 c. — Braconier, 50 c.

Total, 26 f. 13 c.

N° 97. — M. Fontaine, collecteur.

MM. Sadot, 20 f. — M^{me} A. Wugler, 2 f. — Giraud, 3 f. — Emile Jacquemard, 5 f. — Lasie, 2 f. — Bernard, 2 f. — Anonyme, 3 f. — Mian, 1 f. — Fontaine, 3 f.

Total, 41 f.

Total d'aujourd'hui. 687 f. 68 c.
Listes précédentes. 6,790 72 1/2
Total jusqu'à ce jour. 7,478 f. 40 c. 1/2
Errata. — Dans la liste de souscription n° 43 du lundi 30 novembre, au lieu de Barrot, lisez **Barret**, et au lieu de Royer, lisez **Boyer**.

COMMUNE DE CALUIRE ET GUIRE (Section Saint-Clair).

(1^{re} liste.)

Collecteurs: MM. Perrin, Fays, Vette, Vidalin, conseillers municipaux.

MM. Perrin, adjoint, 30 f. — Vidalin, 100 f. — Dumond, propriétaire, 30 f. — Durand, propriétaire, 35 f. — Vette, propriétaire, 25 f. — Fays, commandant des forts de Caluire, 25 f. — Pitton, 10 f. — Coqueugnot, pharmacien, 5 f. — Les ouvriers de M. Colomb, 5 f. — Colomb, veloutier, 5 f. — Mariéton, veloutier, 5 f. — Les ouvriers de M. Mariéton, 1 f. 50 c. — Dolfin, 1 f. et des vêtements. — Perricaud, 10 f. — Moussi, veloutier, 2 f. — M^{me} Bernière, rentière, 5 f. — Brachet, ouvrier en soie, 2 f. — Balan, ouvrier en soie, 1 f. 50 c. — Paul Bonchant, aubergiste, 5 f. — Bleu, ouvrier en soie, 1 f. — André, maire de Benost, 1 f. — La domestique de M^{me} Paul, 75 c. — Rascalon, propriétaire, 5 f. — Gagneur, ouvrier en soie, 1 f. — F. Janin, 1 f. — Combe, ouvrier en soie, 2 f. — Verset, meunier, 2 f. — M^{me} veuve Garnier, rentière, 5 f. — Roger, meunier, 5 f. — Goujon, ouvrier en soie, 2 f. — Imbert Prost, aubergiste, 3 f. — Sabattier, cafetier, 6 f. — M^{me} Meyrel, 3 f. — Valansot, marchand de vin, propriétaire, 1 f. — Ganin, graveur, 2 f. — Fabre, boursier, 1 f. — Gille, maréchal, 5 f. — Dumas, meunier, 5 f. — Roux, épicière, 1 f. — Prost, propriétaire, 1 f. — Quétant, jardinier, 1 f. — Chambry père, jardinier, 2 f. — Chambry fils, 1 f. — M^{me} Cadix, rentière, 5 f. — Guillot, fermier, 1 f. — Mandot, rentier, 5 f. — M^{me} veuve Faivre, 11 f. — Facydier, maître de pension, 5 f. — Divers, 2 f. 70 c. — Duclos, 5 f. — Charvet, 1 f. 50 c. — Polingue, 2 f. — Bauson, 1 f. — Falquet, 1 f. — Aufran, chimiste, 5 f. — M^{me} veuve Moraillet, 2 f. 50 c. — M^{me} Deforme, 1 f. — Biollet, 1 f. — Marchand, 2 f. — Averly, 25 f. — Cochet, 1 f. — Guillard, 1 f. — Morel, 1 f. — Guicher, 1 f. — M^{me} Tournier, 1 f. — Raffin, meunier, 5 f. — Revolat, 1 f. 50 c. — Ponchon, 1 f. — Mondon, rentier, 5 f. — Alulet, rentier, 2 f. — M^{me} Bret, 5 f. — Michel, jardinier, 5 f. — M^{me} Rivière mère, 10 f. — Durand, jardinier, 2 f. — Benoit Guy, jardinier, 5 f. — Déchamp, jardinier, 3 f. — Bon, propriétaire, 5 f. — M^{me} veuve Coste, 1 f. — Divers, 8 f. 50 c. — Marin-Quereuill, maçon, 5 f. — Perret, teinturier, 1 f. — Laurent, boulanger, 1 f. 50 c. — Les ouvriers de M. Côte, 1 f. — Gateron, ouvrier en soie, 1 f. — Blanc, ouvrier en soie, 1 f. — Côte, teinturier, 10 f. — Durieu, veloutier, 2 f. — Forget, épicière, 1 f. — Morand, jardinier, 20 f. — Faure, rentier, 2 f. — Tolly, jardinier, 2 f. — Pierre-Marie Descombes, 3 f. — Buer, jardinier, 2 f. — M^{me} Ballofet, rentière, 20 f. — Julien Villebesset, maçon, 3 f. — Janin, propriétaire, 25 f. — Brun, rentier, 5 f. — Chollet, cafetier, 1 f. — Dazet, forgeron, 3 f. — Brosse, ouvrier en soie, 1 f. — Champillon, 1 f. — Tournier, ouvrier en soie, 2 f. — Dufour, id., 1 f. — Besson, id., 4 f. — Durand, tailleur, 1 f. — Godet, 1 f. — Thévenin, 3 f.

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS FAITES A LA MAIRIE DE LYON.

(22^e liste.)

MM. Monrose, négociant à Gray (Haute-Saône), 50 f. — C. F. Donner, négociant à Francfort-sur-Mein, 30 f. — L. Chenaud père, fils et Courrat, 250 f. — La Société de Médecine de Lyon, 500 f. — Les employés de la maison Silo cousins et C^e, 36 f. — M^{me} Viard-Ducet, 50 f. — M^{me} veuve Peclet, 200 f. — 2^e versement du produit de la souscription ouverte à Bordeaux au bureau du journal *le Mémorial bordelais*, 900 f. — 2^e versement du produit de la souscription ouverte à Bordeaux au bureau du journal *l'Indicateur de Bordeaux*, 997 f. 50 c. — Un anonyme, 45 f. — Grandval et Girard, raffineurs de sucre à Marseille, 100 f. — Marinier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Chalon-sur-Marne, 50 f. — Pignard-Montessuy, 50 f.

Total. 3,258 f. 50 c.
Montant des listes précédentes. 170,463 35

Total au 27 novembre. 173,721 f. 85 c.

Produit de la quête faite par MM. Guerin fils, Boutte, ecclésiastique, et Angineur fils (partiedu quai de Retz, des rues Lafont, Puits-Gaillot, etc.), 2,130 f. 65 c.

Produit de la quête faite par MM. Malliavin, Darmès, notaire, et Bouchu (rues Juiverie, Boucherie-Saint-Paul, etc.), 628 f. 25 c.

Produit de la quête faite par MM. Bosche, Alphonse James et Brosse (quartier du Jardin-des-Plantes), 1,440 f. 50 c.

Produit de la quête faite par MM. Deroche, Brouilloud et Montessuit (partie des rues de l'Enfant-qui-Pisse, de la Palme, etc.), 883 f. 45 c.

Total, 5,082 f. 85 c.

(23^e liste.)

M^{me} veuve Brossette, 50 f. — Collecte faite par les habitués du café du sieur Dufils, dit *Café français*, à Tonneins (Lot-et-Garonne), 177 f. 50 c. — 2^e versement du produit d'une souscription ouverte chez MM. Oltmann et fils, à Strasbourg, 2,400 f. — Un anonyme, 50 f. — MM. Périssé frères (maison de Paris), 500 f. — G. Vincent de Saint-Donnet, don supplémentaire, 50 f. — La commune de Vaulx-en-Velin (Isère), 261 f. 20 c. (Cette commune a donné en outre une pareille somme de 261 f. 20 c. pour les inondés du département de l'Isère.) — Antoine Rieussec, 100 f. — Fabry, rentier, 100 f. — François-Louis Ravoit, 100 f. — Jean Barberet, 20 f. — La société des publications illustrées, rue de la Harpe, 58, à Paris, reçu des mains de M. Barrois, libraire, directeur de son dépôt à Lyon, rue Saint-Dominique, 25 f. — Jean Décrand, ex-balancier, 50 f. — 3^e liste de souscriptions reçues en l'étude de M^e Coste, notaire : MM. le comte de Lezal-Marnesia, 200 f. Journal, avocat, 100 f. Devouges, juge de paix, 25 f. M^{me} veuve Julien Granson, 400 f. A. Bellet, 200 f. M^{me} Isabelle de Tavernost, 100 f. — 2^e liste de souscription faites en l'étude de M^e Laforest, notaire : MM. Verne de Bachelard, député, 200 f. J. Bernard, fils de Benoît, 400 f. Les employés dudit sieur Bernard, 50 f. Normand, 100 f. Les enfants dudit sieur Bernard, 60 f.

Total. 6,118 f. 70 c.
Montant des listes précédentes. 173,721 85

Total au 28 novembre. 179,840 55

Produit de la quête faite dans les quartiers du port Saint-Clair, par MM. Joly aîné, Thalu, J. Pitiot-Colletta, 3,450 f.

Produit de la quête faite dans le quartier de la place Croix-Paquet et du Griffon, par MM. Godemard, Duplan, Ricard, C. Servan, Gentalet et Emile Laforest, 3,371 f. 24 c.

Produit de la quête faite dans le quartier de la place Sathonay et de la place de la Miséricorde, par MM. Raceno, Goiran et Savarasse, 701 f.

Total, 7,522 f. 21 c.

(24^e liste.)

MM. Burdet et Ricard, 100 f. — Deux étrangers qui ont voulu

garder l'anonyme, 125 f. — Joseph Rivoire, 4 f. — J. Ramier, 50 f. — 2^e versement du produit de la souscription ouverte à Bordeaux au bureau du journal *le Courrier de Bordeaux*, 1,500 f. — Le baron de Schegler, d'Augsbourg, 139 f. — M^{me} la baronne de Schnurbein, d'Augsbourg, 87 f. — Jean-Ignace Mathieu, 100 f. — La 61^e société de bienfaisance et de secours mutuels des maîtres fabricants d'étoffes de soie, 200 f. — Cuchet père et fils, négociants à Aubenas, 50 f. — Vernier-Marduel, 100 f. — Jars père, 40 f. — Jars fils, 25 f. — Adolphe Mayer, né à Lyon, établi à Leipzig, 100 f. — Georges-Adam Beckh, de Schwabach, près Nuremberg, 50 f. — Nant père, 100 f. — Damour et Gallet, 25 f. — Par M. Pajot, produit d'un concert donné aux Brotteaux au café Duchamp, 350 f. — M^{me} veuve Lucy, de Sologny, près Mâcon, 300 f. — La 10^e société de bienfaisance et de secours mutuels des fabricants de bas et de tulle, 200 f. — La communauté des huissiers de Lyon, 1,000 f. — Laurent Thibaud, 5 f. — C. M. Chapeau-Revol, 100 f. — Les ouvriers de M. Chapeau-Revol, 45 f. — La 28^e société de bienfaisance et de secours mutuels dite des maîtres veloutiers, 300 f. — F. A., 20 f. — Prémillieux, architecte, 40 f. — C. H. Y., courrier de la malle-poste de Paris à Lyon, 10 f. — Le conseil de discipline de MM. les avocats, 600 f. — M^{me} Dupeloux, rentière, 100 f. — Grandperret, archiviste de la ville, 10 f.

3^e liste de souscriptions reçues en l'étude de M^e Olivier, notaire.

MM. Louis Sargnon, 100 f. — Cabaud, ancien avoué, 150 f. — Camille Guiton, 25 f. — Anonyme, 25 f. — Anonyme, 10 f.

3^e liste de souscriptions reçues par M^e Dugueyt, notaire.

MM. Phélip, avoué, 50 f. — Caillot, restaurateur, 50 f. — André Combalot, 100 f. — M^{me} veuve Berthaud, née Chatard, 25 f. — Tourreau, de Dijon, 100 f.

Total de ce jour. 6,510 f.

Montant des listes précédentes. 179,833 f. 55 c.

Total au 30 novembre inclus. 186,343 f. 55 c.

Produit de la quête faite par MM. Levrat fils, Albert et Jacquier fils, rues Pizay, Arbre-Sec, etc., 2,525 f. 70 c.

(25^e liste.)

MM. Pierre-Amand Bondet, 80 f. — Félicité fils, 140 f. — Emmanuel Monlong, 200 f. (le sieur Monlong a donné en outre une somme de 100 f. pour la commune de Saint-Didier au Mont-d'Or). — M^{me} Marie et Jeannette Mazanno, l'une femme de chambre et l'autre cuisinière dans la maison de M. Monlong, 40 f. — De Noblet, 200 f. — La chambre de commerce de Bordeaux, 2,000 f. — M^{me} Lefrançois, 15 f. — E. Lefrançois, 5 f. — Etienne Bossy, receveur à l'octroi, bureau des *Papin*, 23 f. 50 c.

M. Fournet, notaire, receveur.

1^{re} liste, 1,590 f.

2^e liste : MM. Peyron, 50 f. — Rambaud, de Marseille, 30 f.

La compagnie d'assurance mutuelle de Lyon contre l'incendie,



Total de ce jour. 5,373 f. 50 c.
Montant des listes précédentes. 186,343 55

Total au 1^{er} décembre inclus. 191,717 05

Produit de la quête faite dans les rues de l'Épine, Misère, Poterie, Six-Grillots, de l'Ange et place Saint-Laurent, par MM. Dunod fils, Champin père et Noilly, 500 f.

Produit de la quête faite par MM. Lambert et Dussieux dans les rues Parcille, Tavernier, de la Vielle et Musique-des-Anges, 512 f. 95 c.

Produit de la quête faite par MM. Jame, Riboud fils, Rast et Hippolyte Jame, 2,701 f. 05 c.

Produit de la quête faite par MM. Biétrix, Caillava et Gervais, 2,328 f. 70 c.

VILLE DE LA CROIX-ROUSSE.

Etat des souscriptions offertes par divers propriétaires ou habitants pour secourir les inondés du quartier de Serin.

2^e SECTION. — La montée de la Boucle, le clos Chaumais, les petite et grande rues des Gloriettes, le quartier Rey et la partie orientale de la rue du Chapeau-Rouge. — Collecteurs : MM. Hoffet, Vidalin aîné, Mirabel.

MM. L. Dugas, 300 f. — Hoffet, 20 f. — Lortet, 5 f. — Du-maine, 15 f. — Fertoré, 1 f. — Poulat, 5 f. — Camus, 3 f. — Rey, 3 f. — M^{me} Dignard, 1 f. — M^{me} Bertrand, 6 f. — M^{me} Chaumont, 50 c. — Sandier, 10 f. — M^{me} Clermont, 50 f. — M^{me} Dervieux, 1 f. — Pannet, 1 f. — Perrier, 1 f. — Chamboursin, 2 f. — M^{me} Pons, 15 f. — M^{me} Peyot, 5 f. — André Jeannot, 5 f. — Mille, 2 f. — Vernot, 10 f. — Le couvent de la Visitation, 50 f. — Carse, 5 f. — Charpine, 25 f. — Charbot, 5 f. — Forêt, 1 f. — Genton, 1 f. — M^{me} Poizat, 1 f. — Monfret-Vanal, 5 f. — L.-D., 50 c. — Blanc, 5 f. — Peroncel, 1 f. — Vignard, 50 c. — Cotherel, 1 f. — Raton, 1 f. 50 c. — Reslet, 1 f. — Fayol, 4 f. — Guerrier, 1 f. — Fuchet, 20 f. — Puyroche, 5 f. — M^{me} Lymard, 1 f. — M^{me} Chaumet, 2 f. — Le couvent du Saint-Sacrement, 5 f. — M^{me} Dammase, 100 f. — M^{me} Ray, 10 f. — Marion, 2 f. 50 c. — Dèbillys, 1 f. — Menzon, 1 f. 50 c. — Mollard, 5 f. — Vernet, 1 f. — Vermorel, 1 f. — Simonnet, 1 f. — Gerbeau, 50 c. — M^{me} Viallon, 2 f. — Morain, 1 f. — Schowarse, 2 f. — Carquillat, 5 f. — M^{me} Josseland, 1 f. — M^{me} Berger, 50 c. — Beyllis, 2 f. 50 c. — Vidalin, 15 f. — Mirabelle, 8 f. — Eybert, 1 f. — Cair, 1 f. 50 c. — M^{me} Antoinette, 50 c. — Desmoulins, 5 f. — Col-lonel, 1 f. 50 c. — Long, 50 c. — M^{me} Boulou, 2 f. — Bertrand, 15 f. — Bobillon, 5 f. — Henry, 2 50 c. — Ruat, 2 f. 50 c. — Loran, 2 f. — Mon-nin, 75 c. — Délivier, 50 c. — Rulliat, 2 f. — Masset, 1 f. 75 c. — Val-lod, 50 c. — Badoax, 1 f. 50 c. — Milleron, 5 f. — Charles, 1 f. — Geoff-ray, 5 f. — Fort, 50 c. — Pont, 50 c. — Péraud, 1 f. — M^{me} Drevet, 50 c. — Pierrat, 1 f. — M^{me} Catelle, 1 f. 50 c. — M^{me} veuve Payis, 10 f. — Vignard, 2 f. — Gat, 1 f. 50 c. — Vésuty, 10 f. — Sordet, 5 f. — Fi-chet, 2 f. — Martin, 1 f. — M^{me} Sipriani, Fichet, 1 f. — Cèlu 1 f. — Boit, 1 f. — Barthélemy fils, 3 f. — Joseph Blanc, 1 f. — Thion, 1 f. 10 c. — Serre, 1 f. — Boton, 1 f. 50 c. — M^{me} veuve Poizat, en plus, 2 f. — Arzance, 70 c. — Clavelle, 1 f. 50 c. — Vittot, 5 f. — Brette, 50 c. — Dumet, 2 f. — Mignard, 2 f. — Richard, 1 f. 50 c. — M^{me} Gaillard, 50 c. — Eisenreich, 1 f. — Madinier, 1 f. — Do-chat, 50 c. — Miquet, 5 f. — Emain, 55 c. — Louis cadet, 50 c. — Lablanche, 3 f. — Revert, 10 f. — Alexandrie, 25 c.

Total, 608 f. 60 c.

3^e SECTION. — Le côté oriental de la Grande-Place jusqu'à la Grande-Rue, le côté oriental de la Grande-Rue jusqu'à la rue du Chariot-d'Or, le côté oriental de la rue du Chariot-d'Or jusqu'à la rue du Chapeau-Rouge, le côté occidental de la rue du Chapeau-Rouge depuis la rue du Chariot-d'Or jusqu'à la rue des Fossés et toute la rue des Fossés des deux côtés. — Collecteurs : MM. Rey, Milleron, Peysselon, Rousset.

Dufaire, 50 f. — Antoine Rousset, 25 f. — Georges Peysselon, 20 f. — Jean-Claude Lagrive, 5 f. — Bardin, 2 f. — M^{me} Maréchal, 1 f. — M^{me} Renaud, 1 f. 50 c. — Beaud, 1 f. — Louison, 1 f. — Bostic, 15 f. — Champard, 1 f. — M^{me} Langier, 5 f. — Laurin, 1 f. — Lépaget, 1 f. — Morel, 1 f. — Drevet, 1 f. — Bonnard, 5 f. — Garçon, 1 f. 50 c. — Arnaud, 1 f. — Blénot, 5 f. — Guignard, 1 f. — Maliqué, 1 f. 50 c. — Drevet, 1 f. — Payet, 1 f. 50 c. — M^{me} Garçon, 1 f. 50 c. — Julien, 5 f. — Dumenge, 5 f. — Escolin, 2 f. 50 c. — Dangle, 3 f. — Delphin, 2 f. — M^{me} Cyraud, 2 f. — Paris, 5 f. — Desrobert, 1 f. 60 c. — Olivier, 1 f. 50 c. — Guérin, 1 f. —

Cret, 2 f. — Revol, 1 f. — Louis, 10 f. — Chaber, 1 f. 50 c. — Ge-rin, 10 f. — Louis, 2 f. — Gathar, 1 f. — Pictet, 10 f. — M^{me} Ra-mel, 1 f. — Bruyère, 1 f. — Clasis, 1 f. — Petit, 1 f. — Prost, 1 f. — Lacroix, 1 f. — Ebenot, 1 f. 50 c. — Achard, 1 f. 50 c. — Diot, 50 c. — Tonier, 1 f. 50 c. — Mignot, 1 f. — M. Faure, 70 c. — Duviard, 50 c. — Perret, 3 f. — Les ouvriers de M. Perret, 2 f. — Durand, 1 f. — Burger, 1 f. 50 c. — Chabanaud, 5 f. — Soignat, 3 f. — Mouquin, 2 f. — Durand, 1 f. — Des-rims, 2 f. — Raymond, 2 f. 50 c. — Gervésy, 2 f. — Carichon, 2 f. — Fournion, 1 f. 50 c. — Valentin cadet, 2 f. — Berthel, 70 c. — M^{me} veuve Joly, 3 f. — Carot, 5 f. — Vignat, 1 f. — Daudat, 3 f. — Scrébant, 80 c. — Ragiot, 1 f. — Ollagnier, 50 c. — Guillot, 1 f. — Grange, 50 c. — Morel, 50 c. — Jouanin, 1 f. — Plusieurs anonymes, 4 f. 45 c. — Chauvin, 1 f. 50 c. — Lan-franc, 1 f. 50 c. — Theyon, 1 f. — Ferrant, 1 f. — Coiset, 50 c. — M^{me} veuve Bertholat, 1 f. — Gervinat, 1 f. — Bergeret, 1 f. 50 c. — Démoly, 3 f. — M^{me} veuve Cheringlabert, dit Charles, 35 f. — Buly, 1 f. — Mantelin, 1 f. 50 c. — Vinel, 50 c. — Jandard, 1 f. 25 c. — Perret, 75 c. — Régipus, 1 f. 50 c. — Mortier, 50 c. — Girard, 1 f. — Bressac, 1 f. — Fougierin, 60 c. — Meyret, 1 f. — Fredière, 1 f. 50 c. — Dunoyer, 2 f. — Gropayé, 1 f. 50 c. — M^{me} Besson, 2 f. 50 c. — M^{me} Brossard, 5 f. — Amiet, 5 f. — Parret, 1 f. — Roussel, 1 f. — Priquet, 1 f. — Vercher, 1 f. — M^{me} veuve Chanussot, 3 f. 50 c. — Caillard, 1 f. — Brondel, 2 f. — M^{me} Guérand, 2 f. — Coste, Piquotin, Lacroix, 1 f. — La famille Maroux, 3 f. 50 c. — Pa-choux, 1 f. 50 c. — Gordia, 10 f. — Defanis, 2 f. — Gros, 5 f. — M^{me} Molliex, 2 f. — Biset, 1 f. 50 c. — Grégoire, 1 f. — Duplatre, 1 f. — Manteau, 2 f. — Durantier, 1 f. — M^{me} veuve Mirabel, 10 f. — Mille, 1 f. 50 c. — Pitton, 5 f. 50 c. — Laporte, 1 f. — Gauthier, 1 f. — Davrède, 1 f. — Micoud, 2 f. — Pia, 1 f. — Depierre, 1 f. — Olan-gnier, 1 f. — Chauvin, 6 f. — Liaudet, 1 f. — Mounier, 2 f. — Beraud-dier, 2 f. — Beraud, 1 f. 50 c. — Rémond, 10 f. — Publet, 15 f. — Milleron, 5 f. — Anonymes, 74 f. — Escotier, 1 f. — Targe, 1 f. — Pichon, 1 f. — Dupasquet, 1 f. 25 c. — J.-P. Reine, 1 f. 50 c. — Pe-fullier, 5 f. — Ballard, 1 f. — Fromont, 5 f. — Roux, 1 f. — Belait, 2 f. — Colomb, 50 c. — Vulland, 50 c. — Simon Champavert, 20 f. — Cuissat, 50 c. — Voisin, 50 c. — M^{me} Tevaux, 50 c. — Ber-land, 50 c. — Davil, 50 c. — Vuchier, 50 c. — Meugnier, 50 c. — Femme Corbex, 1 f. — Chenavier, 2 f. — Reverchon, 5 f. — Payet, 1 f. — Tousecan, 50 c. — Drevet, 2 f. — Villefeux, 50 c. — Durand, 10 f. — Perrolet, 2 f. — Gadoul, 1 f. — Monloupier, 1 f. 50 c. — Bourget, 3 f. — Borinchet, 1 f. — Fongelas, 1 f. — Ollagnier, 80 c. — Lassalle, 50 c. — Dubourg, 4 f. — Vilard, 50 c. — Krausse, Mayer, 2 f. — Couturier, 1 f. — Rosso, 1 f. — Barset, 1 f. — Bri-gnet, 2 f. — Mille, 50 c. — Bretonville, 50 c. — Rostaing, 5 f. — Maître, 5 f. — Meray, 1 f. — Hivernat, 1 f. — Giraud, 5 f. — Anonyme, 65 c. — Maréchal, 2 f. — Pomerol, 1 f. — Ray, 50 c. — Augier, 1 f. — Veulier, 2 f. — Cannuel, 3 f. — Bully, 1 f. 50 c. — Bruyère, 1 f. 50 c. — Pilla-1 f. 80 c. — Vochelsang, 1 f. — Bellon, 2 f. — Fatiguer, 2 f. — Berty, 50 c. — Faliguer, 2 f. — Desporte, 50 c. — Lermite, 1 f. 50 c. — Che-vassu, 1 f. 50 c. — Garpet, 50 c. — Bride, 3 f. — M^{me} Ramay, 50 c. — Caillot, 1 f. — Despassio, 2 f. — Vachet, 1 f. — Hugue, 50 c. — Ber-thelier, 2 f. — Henri Vachère, 1 f. — Lardet, 1 f. — Reine, 50 c. — Bour-gias et Papillon, 2 f. — Belon, 50 c. — Mauban, 5 f. — Dard, 7 f. — Berthier, 1 f. — Bonnaux, 50 c. — Banny, 1 f. — Robier, 5 f. — Veuve-Soulier, 3 f. — Varion, 1 f. — Clément, 1 f. 50 c. — Besson, 3 f. — Martin-Claret, 2 f. 50 c. — Fortoul, 50 c. — Rey, 1 f. 50 c. — Brun aîné, 1 f. 50 c. — Pernolet et Jannot, 1 f. 50 c. — Vuiller, 1 f. — Truchet, 75 c.

Total : 432 f.

Notes Diverses.

On écrit de Poiseux (Nièvre) :

Le village de Saint-Aubin a failli devenir la proie des flammes. Samedi 21 novembre, à cinq heures du soir, un violent incendie s'est déclaré dans un corps de bâtiment appartenant aux frères Bour-dier, manœuvres. A neuf heures la maison, composée de plusieurs chambres, une étable et un magasin à bois, n'était plus qu'un amas de débris. Tous les fourrages, le blé et le bois qu'ils contenaient ont été consumés. On n'a pu sauver qu'une partie des meubles et une vache que le feu a atteinte ; une autre a été retirée morte et en partie brûlée.

Une malheureuse femme qui habitait l'une des chambres, et qui mendie le pain dont elle se nourrit, a perdu non-seulement le peu de meubles qu'elle possédait, mais encore une cinquantaine de francs, fruit de plus de dix années de privations, son unique fortune, qui lui ont été volés pendant l'incendie.

Toutes les fois que de pareils sinistres ont eu lieu dans les mai-sons, on a été à même de remarquer les secours apportés par le per-sonnel des forges de la Chaussade. Samedi encore, plusieurs ouvriers de cet établissement, qui se trouvaient par hasard sur les lieux, ont montré un courage digne des plus grands héros. On cite particu-lièrement les sieurs Lospied fils, Claude Corbier, Merlin et Edme Fouchère, dont plusieurs ont reçu des blessures très-graves ; le pre-mier surtout a failli être victime de son courage ; deux énormes pierres, tombées du haut d'un mur, lui ayant frappé la tête au mo-ment où il montait à une échelle dans le but de sortir du grenier quelques sacs de blé qui, jusque-là, avaient été épargnés par l'in-cendie.

M. le curé de Saint-Aubin a donné l'exemple de la plus rare intré-pidité. On l'a vu se précipiter au milieu des flammes pour sauver le mobilier des malheureux incendiés. Son zèle lui a occasionné une chute violente dont il souffre beaucoup. Aidé par les ouvriers Claude Corbier et Merlin, il portait une pailasse de lit à moitié consumée, lorsque l'épaisseur de la fumée lui ayant caché une ouverture prati-quée sous ses pas, il tomba dans un profond caveau où il fut bien-tôt enseveli sous le fardeau enflammé dont il était chargé. Il en a été retiré par les deux ouvriers qui l'accompagnaient, et qui eux-mêmes ont failli être entraînés par sa chute.

M. Delarue, employé des forges de la Chaussade, maire de la com-mune de Saint-Aubin, n'a pas montré moins de courage que le digne pasteur de cette paroisse ; tout en dirigeant les travailleurs, il s'est tenu long-temps sur le haut d'un mur à demi écroulé, arrêtant la marche de l'incendie en abattant les poutres enflammées qui allaient communiquer le feu à d'autres combustibles.

L'instituteur de cette commune s'est également fait remarquer par son courage.

A huit heures l'incendie ne pouvait plus s'étendre ; on avait ar-rêté son cours. Ce n'est qu'alors que plusieurs administrateurs des forges de la Chaussade, trop tard prévenus du sinistre, sont arrivés accompagnés des sapeurs-pompiers de l'établissement qui, au moyen de leurs pompes, ont éteint les débris encore en feu.

Il est à regretter que la distance qui existe entre Saint-Aubin et Guéigny n'ait pas permis de prévenir plus promptement le personnel de cet établissement. Dans les incendies du château de Bizy, du fourneau de Bizy, et dans celui de la Place, on a pu juger des services rendus par ces travailleurs intrépides.

(Association.)

Le conseil de discipline de l'ordre des avocats de Toulouse vient de rendre une décision importante. Il a déclaré que la profession d'avocat était incompatible avec les fonctions de conseiller de préfec-ture, et en conséquence il a rayé du tableau trois membres du bar-reau qui étaient revêtus de ces fonctions.